

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEBATS PARLEMENTAIRES**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**10<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994**

**(67<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mardi 16 novembre 1993**



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

M. le président.

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5833).

### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

#### Services généraux

#### Secrétariat général de la défense nationale

#### Conseil économique et social

#### Plan

#### Rapatriés

#### Budget annexe des Journaux officiels

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services généraux, le Conseil économique et social, le Plan et le budget annexe des Journaux officiels.

M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le Plan.

M. André Rossi, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le secrétariat général de la défense nationale.

M. Gilbert Meyer, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le secrétariat général de la défense nationale.

M. Ladislas Poniatoski, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les rapatriés.

M. Bernard Leccia, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les rapatriés.

MM. Robert Huguenard,  
Henti Sicre,  
Michel Meylan.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**Réponses** de MM. les ministres aux questions de :  
MM. Jean-Bernard Raimond, Jean-Michel Couve, Guy Drut, Christian Kert, Eric Duboc, Robert Huguenard, Daniel Garrigue, Christian Estrosi.

### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

#### I. - Services généraux

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5856)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5856)

#### II. - Secrétariat général de la défense nationale

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 5856)

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 5856)

#### III. - Conseil économique et social

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 5856)

#### IV. - Plan

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5856)

Etat C

Titre VI. - Adoption (p. 5856)

#### Budget annexe des Journaux officiels

Crédits ouverts aux articles 32 et 33. - Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Nomination d'un député en mission temporaire** (p. 5857).

3. **Ordre du jour** (p. 5857).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par les réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, ce matin, sont convoqués la commission de la défense, la commission des finances, ainsi que la commission *ad hoc* et un groupe d'amitié.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SERVICES GÉNÉRAUX. - Secrétariat général de la Défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Budget annexe des journaux officiels

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits inscrits aux lignes I à IV des services du Premier ministre, ainsi que des crédits inscrits au budget annexe des journaux officiels.

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services généraux, le Conseil économique et social, le Plan et le budget annexe des journaux officiels.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, monsieur le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés, mes chers collègues, me voici encore une fois chargé de vous présenter les crédits des services généraux du Premier ministre, du Plan, le budget annexe des journaux officiels, et, pour la première fois, le budget du Conseil économique et social, qui faisait auparavant l'objet d'un rapport particulier.

Il s'agit de budgets très hétérogènes, même s'ils ne sont pas toujours dépourvus de liens entre eux.

En premier lieu, je dirai quelques mots du budget du Conseil économique et social.

Doté de 159 millions de francs, en augmentation de 2,1 p. 100 par rapport à 1993, ce budget recouvre trois postes de dépenses :

Premièrement, les indemnités des 231 membres du Conseil et les pensions servies aux anciens membres atteignent 108 millions de francs, en progression de 3,1 p. 100, notamment en raison du prochain renouvellement du Conseil au printemps 1994 ;

Deuxièmement, les rémunérations des 149 fonctionnaires s'élèvent à 43 millions, en progression de 1,4 p. 100 ;

Troisièmement, les dépenses de matériel et de fonctionnement s'élèvent à 8,2 millions, en diminution de 7,4 p. 100.

Le chapitre des crédits de matériel et de fonctionnement semble, de façon chronique, insuffisamment doté, cette insuffisance étant palliée par des virements internes. Pour le reste, je tiens à signaler que la dernière tranche des travaux du Palais d'Iéna doit être réalisée en 1994. Les crédits nécessaires, inscrits au budget des charges communes, s'élèvent à 56 millions de francs et portent le coût total de la rénovation du Palais à 106 millions sur trois ans.

Le budget annexe des journaux officiels est, une fois encore - c'est une constante depuis un certain nombre d'années - en excédent, même si cet excédent diminue légèrement puisqu'il passe de 70 millions à 66 millions, pour un chiffre d'affaires prévu de 786 millions, en progression de 3,4 p. 100. Le reversement au Trésor sera stabilisé à 43 millions de francs. En revanche, les investissements progressent de 31 à 39 millions.

Le passage à la photocomposition est aujourd'hui en voie d'achèvement, le *Journal officiel* « Lois et décrets » étant photocomposé depuis le 17 septembre dernier. Les conséquences de cette modernisation sur les effectifs des JO et de la SACI-JO seront examinées avec les représentants du personnel, un crédit de 10,5 millions étant prévu pour le financement du plan social d'adaptation des effectifs de la SACI-JO. Les effectifs globaux des JO et de la SACI-JO s'élèvent actuellement à 1 079 personnes.

Les recettes tirées des annonces - 80 p. 100 du chiffre d'affaires - stagnent actuellement en raison de la crise économique et les journaux officiels continuent de subir les inconvénients économiques de la sous-facturation des ventes au numéro ou par abonnement des diverses publications, qui sont généralement vendues au dixième de leur prix de revient.

J'en viens au budget des services généraux du Premier ministre.

Le montant total des crédits atteint 4,8 milliards de francs, en progression de 7,2 p. 100, essentiellement en raison de l'augmentation des crédits prévus pour le financement de l'exonération de la redevance télévision. Le budget des services généraux regroupe en effet des crédits très hétérogènes dont notre assemblée a déjà eu l'occasion de débattre lors de l'examen des budgets de la communication et de la fonction publique.

Aussi me bornerai-je à rappeler que l'ensemble des organismes relevant du Premier ministre emploient au total 1 495 fonctionnaires et agents publics. Je ne dirai que quelques mots de la Documentation française, dont les crédits pour 1994 diminuent de 2,6 p. 100, ce qui est

inquiétant. Le compte de commerce affiche une relative bonne santé, les prévisions de recettes pour 1994 s'établissant à 120 millions de francs, en progression de 9 p. 100 par rapport à 1993. La baisse constatée au premier semestre de 1993 devrait n'être que passagère.

Le projet de délocalisation vers Aubervilliers des activités et des services actuellement réunis avenue de l'Opéra suit son cours et devrait aboutir en 1995.

En revanche, je souhaite insister sur les crédits de délocalisation des administrations inscrits au titre III pour le financement des coûts de déménagement, et au titre V pour ce qui concerne les acquisitions immobilières.

Les mesures de transfert des services publics adoptées par les comités interministériels de l'aménagement du territoire tenus en 1991, 1992 et 1993 portaient sur 15 500 emplois répartis entre 88 organismes et 80 villes. A ce jour, 1 920 emplois ont été effectivement transférés en province, concernant 13 organismes répartis - hors le secteur de la recherche - entre 15 villes.

En outre, d'autres décisions de transfert ont fait l'objet d'actes juridiques ou financiers permettant d'engager physiquement d'autres opérations ou de compléter des projets dont l'exécution a déjà été amorcée. Ces opérations portent sur 1 870 emplois dans 20 villes. Compte tenu, enfin, d'autres opérations en cours d'élaboration, portant sur plus de 1 000 emplois, ce sont près de 5 000 emplois dont le transfert est décidé ou programmé.

Toutefois, ce dispositif, qui traduit la continuation de la politique de l'Etat, quels que soient les gouvernements, pose un problème.

Le montant des crédits demandés en 1992 et 1993 s'est élevé à 1 milliard de francs, dont 200 millions pour le titre III et 800 millions pour le titre V.

A la fin de 1993, compte tenu des délais de décision et de mise en œuvre des diverses opérations - ces délais sont toujours longs -, le montant des crédits effectivement dépensés ne s'élevait qu'à 560 millions, laissant sur un milliard de francs un montant disponible de l'ordre de 440 millions de francs.

C'est la raison invoquée par le Gouvernement pour ne demander, dans le projet de loi de finances initiale pour 1994, que 50 millions de francs pour les titres III et V réunis, au lieu de 500 millions au cours des deux dernières années.

Or, si le montant des crédits disponibles est bien celui que j'ai indiqué - 440 millions de francs -, il n'en reste pas moins que les opérations déjà décidées dans le cadre de la première tranche de 5 000 emplois mais non encore réalisées requièrent environ 300 millions de francs, qui sont par conséquent préaffectés. Ainsi, le montant des crédits réellement disponibles pour financer de nouvelles opérations ne s'élèvera qu'à 120 millions de francs, et, avec les crédits que nous allons voter pour 1994, soit 50 millions, il ne sera que de 170 millions de francs au total.

Dès lors, on peut s'interroger sur la volonté du Gouvernement de poursuivre la politique de délocalisation au-delà des 5 000 premiers emplois dont le transfert est déjà décidé. Je souhaiterais donc qu'il puisse nous préciser ses intentions sur ce point car le M. Premier ministre et M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ont réaffirmé leur volonté politique de délocaliser.

J'en viens enfin aux crédits du Plan.

Les crédits demandés pour le commissariat général du Plan et les organismes rattachés, le CERC et le CEPIL, ou subventionnés - CEPREMAP, CEREQ, OFCE, IRES - s'élèvent à 166 millions de francs, en baisse de

1,8 p. 100. Globalement, ces crédits correspondent au montant des crédits disponibles en 1993, après les annulations intervenues en cours d'année, même si l'on peut craindre une lente érosion des moyens humains et financiers de la planification.

L'essentiel de mon propos concernant le Plan portera sur deux questions de fond qui me paraissent, ainsi qu'à la commission des finances, mériter des éclaircissements de la part du Gouvernement : je veux parler, d'une part, de l'avenir de la planification et, d'autre part, des contrats de plan Etat-régions.

Les travaux de préparation du XI<sup>e</sup> Plan se sont déroulés en 1992 au niveau national, dans le cadre des groupes et commissions animés par le Commissariat, et, parallèlement, au niveau régional. Au terme de ces travaux s'est engagée, fin 1992, la phase d'élaboration des nouveaux contrats de plan Etat-régions, qui doit s'achever en fin d'année.

Dans le même temps, le nouveau gouvernement a engagé plusieurs démarches qui s'inscrivent dans le moyen ou le long terme, dans le cadre des lois quinquennales sur l'emploi, sur les finances publiques ou sur la protection sociale.

Il a également mis en chantier une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, dont l'horizon n'est pas quinquennal, mais se situe en 2015. D'autres textes de portée pluriannuelle sont, nous dit-on, également envisagés dans d'autres domaines, en particulier dans celui de la santé.

Or ces différentes orientations sont définies de façon ponctuelle - je dirai verticale -, secteur par secteur, sans cadrage d'ensemble et sans garantie de cohérence transversale.

Je crains qu'il ne s'agisse en réalité - soyons clairs - de l'abandon d'une véritable planification, laquelle doit déterminer, en assurant la cohérence, l'ensemble des objectifs et des moyens prioritaires retenus par la collectivité nationale. Je souhaiterais que le Gouvernement puisse nous faire part de ses intentions quant à l'élaboration, ou non, d'un XI<sup>e</sup> Plan.

Y a-t-il même un XI<sup>e</sup> Plan ? Le Gouvernement continue d'engager des opérations et, dans toutes les régions, nous négocions des contrats, mais quelle est la logique au niveau national, au niveau macro-économique ? Comment cadrer les différentes lois quinquennales et sectorielles par rapport au champ européen et à la mondialisation de l'économie s'il n'y a pas de véritable planification ? Je n'oserais pas dire que la terminologie, employée ces temps derniers, de loi quinquennale, me fait croire à un formidable *come back* du Gosplan, mais on a tout de même un peu cette impression. (*Sourires.*)

Par ailleurs, il n'y a pas de Plan, et l'on sait que la notion de Plan à la française a énormément évolué ces dernières années. Il est peut-être temps que le Gouvernement s'explique à cet égard et qu'il nous dise s'il renonce à une planification nationale transversale. Une mise au point est nécessaire et certains de nos collègues de la majorité se demandent d'ailleurs, eux aussi, pourquoi on ne progresse vers une nouvelle définition de la planification. Nous avons bien vu, pendant le IX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> Plan, que celle-ci n'avait plus rien à voir avec la conception qui a présidé à l'élaboration du V<sup>e</sup> Plan.

S'agissant des contrats de plan Etat-régions ; je n'entre pas dans un débat au demeurant quelque peu stérile, mais vous me permettrez de m'interroger sur le taux d'accroissement réel des concours de l'Etat sur la période 1994-1998.

Le pourcentage d'augmentation annoncé par le Gouvernement - 16,5 p. 100 - est en termes d'effet d'annonce, remarquable, mais il est pour le moins contestable. Je dirais, pour être très franc, qu'un examen attentif, comme celui auquel doit se livrer un commissaire des finances, fait plutôt ressortir que cette augmentation relève d'une manipulation entre francs courants et francs constants ainsi que de l'intégration du programme Université 2000 sur la base des trois cinquièmes des engagements de l'Etat et de diverses actions conventionnelles, touchant par exemple au développement culturel. On arrive ainsi à une augmentation qui n'est pas négligeable.

De surcroît, le total national ainsi obtenu est réactualisé. Sur quelle base ? Sur la base d'un taux de 9,42 p. 100. On pourrait dire que c'est un cadeau. En fait, pas du tout ! Ce taux correspond simplement à l'actualisation de la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

Pourquoi, dans ces conditions, avoir annoncé une augmentation des dotations d'Etat, si ce n'est pour tenter un coup politique ?

Mais il y a plus embêtant : certaines régions françaises, dirigées par des gens de la majorité, sont en train de prendre conscience qu'il n'y a qu'une augmentation « optique », et donc que les dotations d'Etat aux régions françaises n'augmentent effectivement pas.

Avant d'engager les finances publiques de l'Etat et des régions dans une nouvelle étape contractuelle, il pourrait sembler à la fois logique, rationnel et intéressant de dresser le bilan des précédents contrats et d'apprécier la réalité des engagements financiers de l'Etat, des régions, comme des collectivités infra-régionales qui, souvent, ont largement participé au financement - je pense en particulier aux départements et aux villes - au cours des cinq dernières années.

Or, si ce bilan existe au niveau national pour chacun des principaux domaines d'intervention - nous sommes toujours dans le « verticalisme » de l'Etat, qui conduit à se demander combien on a consacré à la recherche, à l'industrie, ou à la ville - il n'existe pas, fût-ce tous domaines confondus, au niveau par exemple régional. Nous ne disposons pas d'une analyse des engagements de l'Etat, des régions et des collectivités infrarégionales par région. Cela me paraît relativement dangereux pour notre travail, qui consiste, malgré tout, à contrôler l'action gouvernementale.

Plus exactement, ce bilan n'a été établi par la DATAR qui, je vous le rappelle, a géré le suivi des contrats de plan dans la période antérieure, que pour les seules années 1989, 1990 et 1991. Nous ne disposons pas d'informations pour 1992 ni de données à caractère prévisionnel pour l'année 1993, qui se termine.

La commission des finances s'en est vraiment émue, estimant qu'il convenait de remédier à cette absence d'information financière rétrospective, information qui devrait d'ailleurs constituer la base d'un système de quantification - il faut quantifier avant d'évaluer - des objectifs contractuels, des résultats et de leur impact sur l'environnement économique et social.

Un tel système de quantification territoriale et d'évaluation devrait être fondé sur des critères physiques et financiers simples, clairs et incontestables.

Si le Gouvernement a bien prévu un chapitre budgétaire pour financer cette action d'évaluation des contrats de plan Etat-régions - chapitre 34-04, article 70 -, il n'a en revanche pas prévu de le doter de crédits, ce qui est tout de même paradoxal. Je souhaiterais donc, mes-

sieurs les ministres, que vous puissiez au moins nous donner quelques assurances sur ce sujet, et d'abord en ce qui concerne les engagements financiers par région au cours des cinq dernières années, ensuite en ce qui concerne l'évaluation.

Sous le bénéfice de ces observations, et comme la commission des finances l'a décidé, je vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits des services généraux du Premier ministre, le budget annexe des *Journaux officiels les crédits du Plan et ceux du Conseil économique et social*.

Encore un mot, pour terminer.

Je voudrais, messieurs les ministres, que vous compreniez bien, même si vous représentez ici le Premier ministre, que vous vous devez de nous apporter des précisions sur toutes les opérations de planification, de déconcentration et de délocalisation.

En particulier, de vraies inquiétudes sont nées à propos du XI<sup>e</sup> Plan. Dans cet hémicycle, nous n'avons jamais discuté de la volonté du Gouvernement d'abandonner le XI<sup>e</sup> Plan, entendu comme instrument de planification nationale. Quant aux contrats de plan, c'est autre chose.

La mise en cohérence de la politique gouvernementale de planification, qui se déploie, secteur par secteur, selon un rythme quinquennal, voire à plus long terme pour ce qui concerne l'aménagement du territoire, mérite un débat. En disant cela, je crois me faire l'expression de nombre de collègues, quels que soient d'ailleurs les bancs sur lesquels ils siègent. Et si cette discussion budgétaire permettrait de répondre à ces questions de fond, l'ensemble des membres de la commission des finances en serait heureux.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le Plan.

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avec 166,8 millions de francs, le budget du Plan accuse une régression de 1,8 p. 100 par rapport à celui de 1993. Mais, au-delà de cette diminution, il marque un glissement mortel de toute planification à l'échelle nationale.

Libérer les forces du marché pour laisser s'exprimer la libre initiative privée, telle est la philosophie du Gouvernement, qui conduit à annihiler le Plan, seul instrument permettant de donner un sens à l'action publique. La disparition du secrétariat d'Etat à la planification m'avait déjà, à l'époque, frappé l'esprit. Elle me poussait à penser que le Plan allait être mis en sommeil - prédiction qui se révèle malheureusement fondée au regard des orientations inscrites dans ce budget.

Pourtant, en ces temps d'incertitude généralisée et de crise économique et sociale, le Plan doit retrouver l'« ardente obligation » de ses origines, du moins sa réelle nécessité. En effet, il est un élément de diagnostic et une mine d'idées irremplaçable, auxquels s'ajoute une garantie de consensus puisqu'il résulte d'une concertation avec toutes les catégories sociales. Il est surtout un outil de justice sociale et territoriale qui trouve sa pleine expression dans le contexte actuel, marqué par l'émergence d'une société duale en France. Le condamner, c'est accepter l'idée d'une France soumise aux seuls aléas du libre marché. C'est la liberté du renard dans le poulailler ! Triste perspective pour la France de demain !

J'en viens précisément aux crédits consacrés au Plan.

A l'exception d'un effort sensible en faveur des organismes de recherche, l'ensemble des crédits du Plan connaît des coupes claires qu'on ne peut pas qualifier de mesures d'économie comme vous le faites fort diplomatiquement : la baisse est de 4,5 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement, de 3,2 p. 100 pour les organismes rattachés au Plan, de 10,5 p. 100 pour les dépenses liées à l'évaluation des politiques publiques, alors que celles-ci méritent qu'on s'y attarde, et de 50 p. 100 pour les autorisations de programme.

Jamais un budget n'aura été autant sacrifié !

Permettez-moi, dans ce contexte, de m'interroger sur le devenir de la planification nationale. Non seulement les moyens qui lui sont accordés sont ridicules, mais un certain nombre d'éléments me font dire qu'elle est en train de disparaître.

Tout d'abord, le foisonnement des lois quinquennales, telles que celles pour l'emploi et les finances publiques, tend progressivement à se substituer à la planification sans en prendre le caractère global et synthétique nécessaire, puisqu'elles sont au contraire sectorielles.

Ensuite, alors que les travaux préparatoires au XI<sup>e</sup> Plan sont achevés, ceux-ci ne sont pas exploités en vue de l'élaboration d'un Plan national. Pourtant, chacun, quel que soit le banc sur lequel il siège, en salue les résultats. De même, on ne peut pas se satisfaire d'une planification limitée aux seules échelles européennes et régionales. La première résulte d'une vision trop technocratique et trop libérale, la seconde de négociations isolées et fragmentaires.

Le Plan national doit, au contraire, être l'occasion d'un projet global pour la France, qui permette de transcrire un certain nombre de priorités ayant pour objectif central la solidarité entre les territoires et les populations. Il doit aussi être l'occasion pour la France d'affirmer sa souveraineté nationale.

Or, sans planification nationale, quel avenir proposez-vous à la France ? Une France où le système de protection sociale sera atteint ? Une France où les inégalités entre les territoires augmenteront ? La récente décision de Bruxelles d'exclure la partie occidentale du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais de l'objectif n° 1 montre le danger d'aborder la planification à la seule échelle européenne, comme vous semblez vouloir le faire. Elle accentuerait les déséquilibres entre les territoires, alors que c'est au contraire qu'il faut aboutir.

Je pensais qu'à travers ce budget vous manifesteriez la volonté que l'on attendait. Or ce n'est pas le cas.

Nous avons le devoir de mettre en œuvre un Plan national dans les plus brefs délais et de l'utiliser comme un outil visant au maintien d'une cohésion sociale forte, à la sauvegarde et à la maîtrise de la protection sociale et au développement équilibré du territoire.

Permettez-moi d'aborder maintenant la planification en parallèle de la politique d'aménagement du territoire.

Les deux démarches, messieurs les ministres, sont indissociables l'une de l'autre. L'aménagement du territoire est l'affirmation d'un développement équilibré du territoire par la réduction de ses disparités, alors que la planification est le moyen de mettre en œuvre et d'inscrire dans les faits cette politique. Sans planification, il n'y a pas d'aménagement du territoire !

Dans cette même assemblée, j'ai affirmé que la relance d'une grande politique d'aménagement du territoire était une mystification, en fonction du budget, de la part du

Gouvernement. L'abandon de la planification en est une preuve supplémentaire qui s'ajoute à une liste déjà fort longue.

Prenez le cas de la réforme de la DGF, dont on peut dire qu'elle est tout sauf une réforme. La garantie de progression minimale, qui aboutit à un renforcement des inégalités entre communes riches et communes pauvres, a été conservée, tout comme le concours particulier pour la région Ile-de-France, qui est la seule région à en profiter, alors qu'elle est déjà celle qui bénéficie le plus des investissements de l'Etat, soit un quart environ du total.

Mesdames, messieurs les députés de province de tous bords, réveillez-vous ! Réveillons-nous !

En revanche, la « portion congrue » a été réservée à la dotation d'aménagement du territoire, qui est pourtant la seule à permettre une réelle redistribution.

Quant au financement des transports, on aboutit au même constat. Alors que le versement « transport » a permis la création de véritables réseaux de transport urbain en province, le Gouvernement propose sa remise en cause. Une telle disposition aboutirait à la disparition de ces réseaux en province, puisque ce versement est leur seule source financière. Au contraire, les transports parisiens, largement subventionnés par l'Etat, auraient, quant à eux, les moyens de poursuivre leurs missions par le biais de l'argent de l'ensemble des Français. Curieuse façon de concevoir l'aménagement du territoire !

Le budget de l'aménagement du territoire est lui-même révélateur de cette mystification. En effet, toute augmentation a été reportée sur la seule prime à l'aménagement du territoire, dont on sait pertinemment que l'ensemble des crédits affectés en 1993 n'aura pas été consommé, beaucoup s'en faut.

Ces quelques exemples vous montrent, mes chers collègues, que le débat national sur l'aménagement du territoire risque d'être un leurre. La fin de la planification nationale traduite dans ce budget en est un nouveau révélateur, sur lequel il me faut attirer votre attention.

Soit vous le votez, et vous acceptez d'emblée l'idée que le débat national sur l'aménagement du territoire est l'occasion de quelques sympathiques rencontres et débats, animés par les ministres concernés, mais qui ne déboucheront que sur la rédaction de volumineux rapports, soit vous le refusez et vous poussez le Gouvernement à se donner les moyens de tenir ses promesses dans ce domaine.

L'enjeu de ce budget c'est aussi cela, et pas seulement la vieille querelle dépassée sur l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie.

Le concept national de la planification est donc en passe de disparaître. Votre budget, messieurs les ministres, l'enfonce définitivement au profit d'une vision libérale, voire ultra-libérale du développement.

En outre, ce budget marque la fin d'une hypothétique relance de la politique nationale d'aménagement du territoire pour laquelle nous nous étions tous mobilisés et dont on peut dire aujourd'hui qu'elle est quasiment morte-née.

Dans ces conditions, je ne peux personnellement apporter mon soutien à l'action entreprise par le Gouvernement dans la mesure où elle jette aux oubliettes l'idée même de planification qui fait pourtant partie, mes chers collègues de la majorité, de la grande tradition gaulliste et à laquelle je suis moi aussi attaché.

Je reste persuadé que la planification nationale est l'occasion d'un projet collectif pour la France et d'une prise de conscience commune devant aboutir à la définition

d'orientations souhaitables pour notre pays dans la perspective d'une plus grande solidarité et de la lutte contre l'exclusion, principal défi de l'avenir.

En votant pour ce budget, c'est l'idée même d'une redistribution qui sera condamnée. En votant pour ce budget, vous entérinez l'acceptation d'une France duale.

Pour ma part, ce n'est pas de cette France-là que je veux. Je m'oppose donc, à titre personnel, à ce budget. Au-delà des clivages politiques, je souhaite que vous soyez nombreux à me rejoindre dans cette démarche.

Ainsi que l'a demandé Jean-Pierre Balligand, il y a quelques instants, y a-t-il encore un XI<sup>e</sup> Plan ?

Toutefois, malgré mon avis, la commission de la production et des fonctions et des échanges s'est déclarée favorable à l'adoption des crédits du Plan.

**M. le président.** La parole est à M. André Rossi, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le secrétariat général de la défense nationale.

**M. André Rossi, rapporteur spécial.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget du secrétariat général de la défense nationale est tout à fait modeste, puisqu'il ne représente que 0,02 p. 100 du budget de l'Etat. Il mérite toutefois qu'on s'y intéresse à plus d'un titre.

En premier lieu, le secrétariat général est chargé d'assister le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités constitutionnelles en matière de direction générale de la défense nationale. A cet effet, il est chargé de mettre à la disposition des autorités de l'Etat les informations et les analyses stratégiques, militaires ou scientifiques utiles à la détermination de la politique de défense, d'organiser les moyens gouvernementaux de transmission et de commandement.

En outre, il joue un rôle de coordination interministérielle indispensable, par le truchement des hauts fonctionnaires de défense et des préfets de zones de défense, et il assure le secrétariat des conseils et comités de défense présidés par le Président de la République.

En second lieu, le SGDN est chargé d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre d'une politique de défense non militaire, qui intéresse pratiquement tous les domaines de l'action gouvernementale et tous les ministères. A ce titre, il est notamment chargé d'élaborer les plans de défense, dont certains sont bien connus des Français, tels que les plans de vigilance ou de lutte contre le terrorisme.

Le SGDN est aussi chargé de la protection des populations contre les risques industriels ou naturels majeurs, de la défense économique, de la protection sanitaire des populations, bref de la défense non militaire de la nation.

Enfin, au confluent de chacune de ces deux séries de tâches, le SGDN est chargé d'une mission de veille scientifique et technologique sur les questions de défense, du contrôle des exportations sensibles et des exportations de matériels de guerre, du renseignement en matière de prolifération nucléaire ou balistique.

L'énoncé - un peu fastidieux, je le reconnais, mais cependant partiel - des missions et des activités m'a paru utile pour deux raisons. D'une part, elles ne sont guère connues et il m'a semblé judicieux de les faire valoir ; d'autre part, elles justifient amplement, me semble-t-il, le maintien et le renforcement d'une structure interministérielle de défense, à la fois pour des raisons politiques, car il importe de donner au Premier ministre les moyens, d'assurer ses attributions constitutionnelles, et pour des

raisons techniques, car il convient de veiller à la cohérence, à la coordination et au développement des actions de défense non militaires.

Or, si le rôle et la fonction du SGDN ne nous semblent guère devoir être remis en question, l'évolution de son budget depuis plusieurs années ne peut que susciter de légitimes inquiétudes que la commission des finances a d'ailleurs tenu à exprimer par le biais d'une observation.

En 1993, le SGDN a déjà été soumis à des mesures d'annulations de crédits particulièrement importantes puisqu'elles ont représenté plus de 5 p. 100 du titre III, 4 p. 100 du titre V et 16 p. 100 des autorisations de programme. Si des crédits de report non négligeables ont permis de compenser les annulations de crédits du titre V, il n'en reste pas moins que le SGDN a déjà notablement contribué, à sa modeste proportion, à l'effort de réduction des déficits publics.

Or, si le budget proposé pour 1994 ne remet pas en cause dans son existence le SGDN, ni les actions qu'il mène, il marque encore un infléchissement à la baisse. Les crédits du titre III diminuent de 2,3 p. 100 et douze emplois sont supprimés, alors que, depuis sa restructuration en 1988, le secrétariat général avait déjà réduit ses effectifs, d'ailleurs modestes - 538 personnes actuellement - de plus de 20 p. 100.

Mais c'est l'évolution des crédits du titre V qui suscite le plus d'inquiétude. Ils diminuent en effet de 21 p. 100, et de 27 p. 100 s'agissant du programme civil de défense qui permet, comme vous le savez, de financer des actions ministérielles de défense non militaire. Le niveau des crédits est le plus bas que le SGDN ait jamais connu, alors que des besoins évidents, qu'il s'agisse de la mise à l'abri des populations ou du service national de sécurité civile, institué par la loi du 4 janvier 1992, ne peuvent être satisfaits.

Je souhaite que l'on prenne conscience de l'utilité des actions du SGDN et de celles qu'il soutient par le biais des financements du programme civil de défense. Tout en étant convaincu des nécessités budgétaires et de la rigueur des temps, je demande qu'il soit mis un terme à l'avenir à la détérioration de ce budget.

La défense non militaire de la nation doit rester une priorité, d'autant que, contrairement aux espoirs un instant entretenus après la chute du mur de Berlin, nous risquons d'être confrontés demain, si ce n'est même dès à présent, à des menaces de plus en plus diversifiées et souvent dirigées contre nos intérêts économiques vitaux ou contre les populations - je veux parler du terrorisme et des divers trafics à grande échelle, notamment celui de la drogue qui nous menacent.

Pour conclure, je voudrais dire quelques mots de l'ensemble des dépenses recensées dans le cadre de l'effort de défense non militaire de la nation.

Il s'agit de l'ensemble des dépenses engagées par tous les ministères et qui sont censées contribuer à la défense. Ces dépenses s'élèvent à 7,8 milliards de francs en 1994. Comme l'avait fait mon prédécesseur dans cette fonction, M. Raymond Marcellin, je ne puis qu'émettre des doutes quant à la pertinence et quant à la précision de ce recensement qui porte en réalité à plus de 95 p. 100 sur des dépenses liées à la rémunération de fonctionnaires ou d'agents publics dont les tâches sont réputées participer, en tout ou en partie, à la défense non militaire.

Il me semble nécessaire que l'on entreprenne un effort méthodologique pour préciser les critères de recensement de ces dépenses et exclure notamment la prise en compte de tâches qui ne relèvent pas réellement de la défense, ou

bien de dépenses calculées de façon discutable, comme la prise en compte du temps passé - et théoriquement consacré à la défense non militaire - à raison d'une ou deux heures par mois par plusieurs milliers de fonctionnaires chargés de tâches de gestion ou d'administration courante.

La défense non militaire de notre pays est une chose trop importante, et d'ailleurs le plus souvent menée avec sérieux et efficacité par ceux qui en ont réellement la charge, pour en brouiller la perception financière.

Sous le bénéfice de ces observations, et persuadé que le Gouvernement les aura entendues, je vous demande, mes chers collègues, d'adopter le budget du secrétariat général de la défense nationale.

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Meyer, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le secrétariat général de la défense nationale.

**M. Gilbert Meyer, rapporteur pour avis.** Le secrétariat général de la défense nationale joue un rôle fondamental dans l'appareil gouvernemental. Il conseille et assiste le Premier ministre pour l'exercice des responsabilités en matière de défense que la Constitution lui confie.

Au moment où la défense doit gérer des menaces de plus en plus diversifiées, qui visent tous les secteurs de la nation, le maintien du SGDN, organisme de niveau interministériel, s'impose. Lui seul peut centraliser, faire la synthèse des éléments d'appréciation et préparer les décisions du Gouvernement.

J'évoque ce maintien car c'est à l'évidence une nécessité. Mais une autre raison milite dans le même sens : c'est l'intérêt de disposer d'un organisme qui bénéficie d'une plus grande indépendance et d'une plus large pluridisciplinarité que les services des autres ministères. Alors que ces derniers consacrent une partie de leur activité à expliquer la politique décidée par les instances gouvernementales, le SGDN, lui, n'hésite ni devant la critique ni devant les propositions parfois audacieuses, voire positivement provocatrices, pour éviter les erreurs avant l'heure.

Ainsi et pour mieux prendre conscience des missions du SGDN, de la richesse de ses analyses, votre rapporteur suggère que le secrétaire général de la défense nationale prenne l'initiative de communiquer aux membres du Parlement un rapport annuel. Ce dernier pourrait être rendu public sous une forme appropriée.

Dans un autre domaine, la lente érosion des effectifs du SGDN me semble très inquiétante. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988, 105 emplois civils et militaires ont été supprimés. Cette tendance se poursuit, malheureusement. En 1994, le SGDN perdra encore 12 emplois sur 526. Il convient de souligner que le centre de transmissions gouvernemental, à lui seul, emploie 190 personnes, et ce chiffre est incompressible.

Ainsi, la direction de l'évaluation et de la documentation stratégiques ne comprend qu'une vingtaine d'experts chargés de couvrir l'ensemble du monde. Ses moyens ne lui permettent pas d'assurer sa mission fondamentale, qui est le suivi de l'évolution des crises internationales, à un moment où un regain de tension anime plusieurs zones stratégiques.

Après ce constat, quels sont les objectifs pour 1994 ?

Pour la protection du patrimoine scientifique et technique et la veille technologique, le SGDN a l'intention de faire porter son effort sur le contrôle des transferts de biens et technologies sensibles. Il le fera aussi sur la définition des technologies stratégiques aux niveaux national, européen et international, sur le commerce des arme-

ments en Europe et la protection de notre patrimoine qui relève de structures scientifiques de plus en plus ouvertes et indépendantes.

En matière d'évaluation et de documentation stratégiques, les études porteront sur l'évolution de l'ancien espace soviétique, l'instabilité en Afrique, la dissuasion nucléaire, la prolifération et les essais, les stratégies de maintien de la paix, la crise yougoslave, l'évolution de la politique de la nouvelle administration américaine...

A cet égard, je regrette, que le SGDN ne puisse pas donner davantage de précisions sur les destinations de ces études et l'utilisation qui en est faite par le Gouvernement, lequel dispose, par ailleurs, d'analyses provenant d'autres instances ministérielles. Je souhaiterais en particulier que ces études puissent être notamment communiquées aux présidents des commissions compétentes en matière de défense.

Pour les moyens gouvernementaux des plans et de la sécurité, le SGDN privilégiera en 1994 la défense civile et économique. Des enseignements tirés de la crise des transporteurs routiers, une réflexion devra être engagée sur une diversification accrue des modes de transport commerciaux. Le même objectif doit porter sur une politique des stocks de sécurité, ainsi que sur les possibilités d'instaurer un service réduit dans les domaines les plus critiqués de l'activité des services publics. Les études sur l'amélioration de l'utilisation des moyens militaires, en cas de catastrophes et de crise, seront également relancées.

Pourtant, malgré l'importance de ces missions et projets, nous avons assisté, en 1992 et 1993, à une dégradation continue des moyens de fonctionnement que M. Rossi vient d'évoquer tout à l'heure. En outre, de multiples régulations budgétaires se sont traduites, en 1993, par une diminution supplémentaire de 15 p. 100 des moyens de fonctionnement et de 10 p. 100 des crédits d'investissement. Ce raisonnement ne tient pas compte des crédits du CIR.

Force est de reconnaître encore que le projet de budget pour 1994 n'inverse pas cette tendance. Il faut ajouter que les crédits de l'Institut des hautes études de défense nationale subissent aussi depuis quelques années une diminution préoccupante.

Pour 1993, ce budget s'élevait initialement à 5,84 millions de francs. Or, en cours d'exercice, une dotation de 800 francs a été rayée d'un trait de plume. Ces crédits avaient déjà subi une diminution de 27,4 p. 100 par rapport à 1992.

Le nouvel effort demandé rendra très problématique la réalisation du programme, pourtant approuvé par le Premier ministre, qui comportait une session nationale et quatre sessions régionales.

En outre, la réduction de l'enveloppe budgétaire du programme civil de défense compromettra les objectifs initialement prévus. Plusieurs programmes sont menacés.

En conclusion, je note que les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1994 sont en diminution. Pourtant j'estime que le rôle du SGDN devrait être reconsidéré et revalorisé. Cet objectif s'impose pour mieux préparer la France à faire face à toutes les conséquences nées du renforcement de l'intégration européenne pour notre capacité de défense.

Par ailleurs, une réflexion approfondie sur le contrôle des exportations d'armements devrait être engagée d'urgence. Il semble réaliste et essentiel de se fixer, sous le contrôle de la commission interministérielle pour l'exportation des matériels de guerre, des objectifs raisonnables. Ainsi une définition commune des matériels pour appliquer les embargos et une harmonisation progressive des

procédures et des normes sont indispensables. Il est en effet inadmissible que certains matériels militaires ne soient pas considérés comme tels dans d'autres pays européens.

Il n'est pas concevable que la souveraineté d'un Etat tel que la France soit hypothéquée par des contraintes venant de pays n'ayant pas les mêmes devoirs internationaux et qui n'appliquent pas les mêmes règles. La compétence et la capacité technique pour la fabrication d'un armement de pointe sont aussi un maillon de la dissuasion.

Personne ne comprendrait que la France soit mise au ban des accusés, alors que de nombreuses autres nations n'ont pas la même rigueur en matière de contrôles des exportations.

Vous trouverez donc dans mon rapport écrit d'autres considérations concernant le SGDN. Je vous y renvoie.

Cette présentation étant faite, j'indique que la commission de la défense a donné un avis favorable au projet de budget. Elle sera pourtant, comme son rapporteur, très attentive à l'évolution future des crédits du SGDN. La tendance actuelle doit être inversée impérativement.

Il serait notamment souhaitable que le Livre blanc sur la défense consacre et renforce le rôle essentiel que joue aujourd'hui le SGDN pour coordonner l'effort de défense de la France.

**M. le président.** La parole est à M. Ladislav Poniatowski, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les rapatriés.

**M. Ladislav Poniatowski, rapporteur spécial.** Monsieur le président, mes chers collègues, je ferai deux remarques liminaires avant de présenter les crédits budgétaires consacrés aux rapatriés : d'une part, ces crédits font l'objet d'un rapport spécifique ; d'autre part, nous avons pour interlocuteur un ministre des rapatriés, et je rappelle que ce ne fut pas toujours le cas au cours de ces dernières années. Tout le monde a été très sensible à cette nomination, notamment plusieurs communautés de rapatriés.

Les moyens budgétaires destinés à l'action en faveur des rapatriés sont pour l'essentiel répartis entre les « bleus » des charges communes et des services généraux du Premier ministre. Mais d'autres fascicules comportent de crédits les concernant.

Pour 1994, ce que l'on appelle traditionnellement le budget des rapatriés s'élèvera à 4 977 millions de francs, représentant, malgré une conjoncture économique difficile, une progression de 1,2 p. 100 par rapport aux crédits prévus par la loi de finances de 1993 - je dis bien : crédits prévus, et non consommés, sinon la comparaison traduit un effort beaucoup plus important.

L'analyse de votre budget, monsieur le ministre, permet de distinguer trois grandes orientations : la réparation des préjudices financiers, l'amélioration des retraites et l'action sociale et culturelle, plus particulièrement centrée sur l'aide à l'insertion des Français musulmans rapatriés, bien sûr, l'ordre de mon énumération n'impliquant bien évidemment aucun ordre de priorité.

La réparation des préjudices financiers subis par les rapatriés trouve sa principale traduction budgétaire aux chapitres 44-96 et surtout 46-91 des charges communes.

Le chapitre 44-96 correspond au financement de prêts de reclassement professionnel consentis aux rapatriés à leur arrivée en métropole. Ces prêts ont été en partie pris en charge par l'Etat. Avec le temps, bien sûr, cette charge diminue progressivement et, par conséquent, les crédits également.

Je vous rappelle qu'en 1992 les crédits inscrits étaient de 12 millions de francs ; 8,7 millions de francs ont été consommés. En 1993, ils étaient de 11 millions, dont un peu plus de 8 millions ont été consommés. Pour 1994, c'est une dotation de 10 millions de francs qui est inscrite. Elle devrait être très largement suffisante et ne sera vraisemblablement pas consommée.

Le chapitre 46-91 supporte l'essentiel du dispositif d'allègement de l'endettement des rapatriés et les dépenses relatives à leur indemnisation : les crédits prévus pour 1994 sur ce chapitre atteignent 3,175 milliards de francs, enregistrant une augmentation de près de 3 p. 100 par rapport à 1993.

S'agissant de l'allègement de l'endettement, je rappelle que la loi de finances rectificative pour 1986 et la loi du 16 juillet 1987 ont permis, d'une part, d'effacer les dettes de réinstallation de près de 10 000 entreprises pour un montant de l'ordre du milliard de francs et, d'autre part, de consolider les dettes professionnelles d'environ 650 personnes. Ce dispositif s'est accompagné d'une mesure de suspension des poursuites, dont le champ d'application a été progressivement étendu, mais dont l'effet devrait cesser au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Pour 1994, une ouverture de crédits de 160 millions de francs est prévue, comme en 1993, à l'article 10 du chapitre 46-91.

Malgré l'importance des mesures prises, vous avez demandé, monsieur le ministre, qu'un recensement soit effectué en juin dernier. Il a fait apparaître une population d'environ 800 rapatriés réinstallés toujours en difficulté. Même s'il s'agit de « cas limites », nous avons le devoir moral de leur venir en aide d'une manière ou d'une autre. Vous avez récemment indiqué que vous recherchez pour les intéressés des solutions humaines et équitables, en liaison avec le ministre de l'économie et celui du budget, et qu'en attendant, vous envisagez une prorogation du dispositif de suspension des poursuites. Il serait bon que vous nous apportiez des précisions à cet égard.

Quant à l'indemnisation des rapatriés dépossédés de leurs biens, elle constitue le poste le plus important de ce budget. En effet, la loi du 16 juillet 1987 a amélioré les conditions d'indemnisation fixées initialement par les lois du 15 juillet 1970 puis du 2 janvier 1978 ; elle a ainsi entraîné l'attribution de plus de 400 000 certificats d'indemnisation. En outre, la loi du 27 janvier 1993 a prévu une accélération considérable du remboursement des certificats à compter de 1994, l'ensemble devant être soldé non plus en 2001 comme prévu à l'origine, mais en 1997.

Pour 1994, un crédit de 3,015 milliards de francs est inscrit à cette fin au chapitre 46-91, soit 465 millions de francs de plus que ce qu'aurait nécessité l'échéancier initial. Il s'agit donc d'un effort important, qui sera poursuivi et amplifié jusqu'en 1997.

Les dépenses devraient s'établir en 1995 à 3,350 milliards, en 1996 à 3,690 milliards et en 1997 à 2,873 milliards, soit respectivement 912 millions, 2,30 milliards et 1,718 milliard de plus que les dépenses induites par le calendrier initial. Le raccourcissement du calendrier de remboursement entraînera donc, au total, une dépense supplémentaire de plus de 5 milliards de francs.

Seconde orientation de ce projet de budget, l'amélioration des retraites des rapatriés constitue également un poste budgétaire important.

L'effort, qui est réparti entre de multiples régimes d'assurance vieillesse et, par voie de conséquence, entre divers fascicules et chapitres budgétaires, dépassera un milliard de francs.

En outre, 400 millions de francs devraient être consacrés à l'application de la loi du 4 décembre 1985 accordant aux rapatriés une aide au rachat de cotisations d'assurance vieillesse. Plus de 70 000 d'entre eux ont demandé à bénéficier de cette aide, dont le taux moyen par dossier est évalué à 87 p. 100 du montant du rachat, soit approximativement 52 000 francs.

Troisième grande orientation : l'action sociale et culturelle, pour laquelle plus de 110 millions de francs sont prévus au chapitre 46-03 des services du Premier ministre.

Figurent en particulier à ce chapitre des crédits destinés à aider les rapatriés arrivant en métropole. Ces crédits reflètent la diminution des flux d'arrivée au cours de ces dernières années. Toutefois, les événements d'Algérie montrent qu'il n'est malheureusement pas inutile de maintenir ce poste budgétaire. A ce propos, pouvez-vous nous préciser quels seraient la situation et les droits de nos compatriotes installés en Algérie qui estimeraient devoir regagner la France ?

J'en viens à ce qui doit représenter la priorité des priorités : l'aide à l'insertion des Français musulmans rapatriés.

En 1994, les crédits consacrés à cette action avoisineront 96 millions de francs, soit un montant légèrement inférieur à celui initialement prévu par la loi de finances pour 1993, mais équivalent aux crédits effectivement disponibles après l'intervention, dès le premier trimestre, de mesures de régulation budgétaire.

L'année 1994 se présente comme une année de transition, dans l'attente des résultats de la concertation que vous avez voulu engager au sein du groupe de travail que vous avez mis en place en juillet dernier sur la situation des Français musulmans rapatriés. Budget d'attente donc, et néanmoins volontariste. Trois axes d'intervention s'y dessinent, concernant le logement, la formation et l'emploi.

En matière de logement, l'effort budgétaire devrait représenter en 1994 près de 30 millions de francs.

En plus des dispositions de droit commun, les Français musulmans de la première génération devraient bénéficier d'une subvention à l'accession à la propriété pouvant atteindre 70 000 francs par famille, afin de les aider à constituer leur apport personnel.

De surcroît, dans le cadre de la politique de la ville mise en place par le Gouvernement, pourront être menées des opérations d'amélioration des espaces urbains et de réhabilitation des logements ainsi que de construction d'équipements publics dans des quartiers où vivent majoritairement des Français musulmans rapatriés. Je crois, monsieur le ministre, que vous allez nous fournir à ce sujet des précisions chiffrées que nous attendons tous avec intérêt.

Un effort particulier devrait également être accompli en faveur des rapatriés encore logés en centres d'accueil. Mais quand pourrions-nous considérer ces sites comme résorbés ?

Pour la « seconde génération », l'effort portera sur la formation et l'emploi, avec un certain nombre de mesures nouvelles venant, là encore, compléter à leur intention les aides de droit commun : double incitation à la conclusion de contrats d'apprentissage et de qualification par l'attribution d'une bourse au jeune et d'une prime à

l'employeur ; institution d'une aide à la création d'entreprise complétant celle prévue par le projet de loi quinquennale sur l'emploi en faveur des chômeurs bénéficiaires du RMI ; création d'une prime spécifique destinée à faciliter la mobilité géographique pour trouver un emploi.

L'ensemble des dispositions ainsi envisagées trouve en partie sa source dans les premières réflexions du groupe de travail sur les Français musulmans rapatriés, dont les conclusions devraient être connues avant la fin du premier semestre 1994. Dans cette attente, ne serait-il pas possible d'abonder quelque peu, dès à présent, les crédits pour 1994 ?

Par ailleurs, l'efficacité des dispositifs envisagés passe par l'implication de l'ensemble des acteurs administratifs, économiques et sociaux, à l'échelon national comme à l'échelon local, ce dernier étant souvent mieux adapté.

Un certain nombre de collectivités territoriales - régions, départements ou communes - accueillant une forte proportion de Français musulmans rapatriés se sont d'elles-mêmes mobilisées pour apporter une réponse aux préoccupations des intéressés. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a joué un rôle de pionnier en ce domaine, puisqu'elle a lancé, dès 1991, un plan d'action ambitieux, axé à la fois sur la formation et l'éducation des harkis et de leurs enfants, sur l'emploi et sur le logement. Le Languedoc-Roussillon a pris une initiative similaire peu de temps après. Et aujourd'hui, la grande majorité des régions concernées travaillent dans le même sens.

Je pense, monsieur le ministre, que l'aide de l'Etat devrait être accordée prioritairement aux collectivités qui accomplissent un tel effort. Cette priorité aurait pour elles valeur d'encouragement et inciterait les autres à faire preuve de plus de dynamisme.

Il est clair également que l'insertion économique et sociale des Français musulmans rapatriés suppose dialogue et concertation responsables avec les membres de leur communauté et les associations qui les représentent. Le groupe de travail que vous créez doit aider à franchir une étape en la matière, afin de passer d'une logique d'assistance, qui ne peut que maintenir les intéressés dans la marginalité, à un esprit de véritable partenariat. Je souhaite que les travaux de ce groupe puissent donner lieu à un large débat au Parlement et aboutir à des actions concrètes et cohérentes.

Enfin, au-delà des aspects purement financiers, il faut insister sur la dette morale que la nation a contractée envers les rapatriés.

A cet égard, je me réjouis que la construction du mémorial de la France d'outre-mer, attendue depuis plusieurs années, puisse enfin commencer. Ce lieu devrait permettre à la communauté française rapatriée, mais aussi aux Français de métropole de toutes générations, de retrouver ou de découvrir un patrimoine commun. Beaucoup de nos enfants ne savent pas ce qui s'est passé il y a à peine vingt ans !

La reconnaissance de la nation ne saurait cependant se limiter à la construction de cet édifice. D'autres actions doivent être envisagées. Toutes les initiatives doivent être encouragées afin que s'efface le sentiment qu'éprouvent trop souvent certains de ceux qui ont témoigné très concrètement de leur engagement pour la France : celui d'être injustement les « oubliés de l'histoire ».

En conclusion, monsieur le ministre, il apparaît que le budget qui nous est proposé pour 1994 permettra l'expression concrète de la solidarité nationale envers les rapatriés.

Cette solidarité s'exprime notamment à travers les mesures d'accélération de l'indemnisation et la politique spécifique menée en faveur de la communauté rapatriée originaire d'Afrique du Nord.

Détermination dans l'action et ouverture au dialogue caractérisent les choix que vous avez annoncés au nom du Gouvernement.

Telles sont sans doute les raisons pour lesquelles la commission des finances a adopté, à l'unanimité des présents, les crédits finançant pour 1994 les actions en faveur des rapatriés, et vous demande, mes chers collègues, d'émettre un vote favorable à leur adoption. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Leccia, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les rapatriés.

**M. Bernard Leccia, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la communauté rapatriée constitue une composante essentielle de la collectivité nationale. Elle a pourtant été trop souvent oubliée par nos concitoyens et par les pouvoirs publics. Cette injustice intolérable à l'égard de nos compatriotes qui, souvent, se sont engagés au péril de leur vie pour notre pays, doit être désormais réparée. Il est indigne de la France que cette communauté puisse encore se considérer comme une « oubliée de l'histoire ».

Je me félicite qu'après une parenthèse de huit ans les crédits budgétaires des rapatriés fassent à nouveau l'objet de rapports distincts devant l'Assemblée nationale. Et je veux tout de suite saluer, monsieur le ministre chargé des rapatriés, la double rupture qu'a représentée pour cette communauté la politique que vous avez engagée. Votre implication personnelle, votre attitude d'écoute et de dialogue, votre compréhension sont particulièrement bien ressenties par nos compatriotes rapatriés. De plus, vous avez engagé, entre la communauté, l'Etat, les collectivités locales et les entreprises, une politique de partenariat qui remplace la logique d'assistanat ayant trop longtemps régi les rapports entre l'Etat et les rapatriés.

La réunion, depuis le mois de juillet, d'un groupe de travail composé de représentants des associations de rapatriés et des ministères concernés est l'une des traductions de ce partenariat. Souhaitons qu'au vu de ses conclusions vous soyez à même d'organiser devant la représentation nationale un large débat. La commission des affaires culturelles a souhaité - tel est l'objet de l'une des observations qu'elle a adoptées à mon initiative - que ce débat débouche sur le vote d'une loi-cadre, et non sur le simple vote de mesures législatives éparses et parcellaires.

À l'égard des rapatriés, la France a une double dette : morale et financière.

Le budget des rapatriés pour 1994 s'élève à 4,97 milliards de francs, soit une augmentation de 1,2 p. 100 par rapport à 1993. Je ne m'attarderai pas sur ses aspects relatifs à l'indemnisation, à la réinstallation et à l'amélioration des retraites : les crédits inscrits résultent en effet de mesures législatives antérieures.

Je soulignerai cependant l'effort accompli en faveur de l'indemnisation. Le précédent gouvernement avait jugé opportun, en janvier 1993, de raccourcir l'échéancier de paiement des certificats d'indemnisation prévu par la loi votée à l'initiative du gouvernement de M. Jacques Chirac en 1987. Cette mesure, vraisemblablement électo-

raliste, générera en 1994 un coût de 465 millions de francs, assumé par votre gouvernement en dépit des difficultés budgétaires.

Vous portez, monsieur le ministre, une grande attention au problème des rapatriés réinstallés qui sont confrontés au surendettement, et je pense que vous proposerez à la représentation nationale, dans les semaines qui viennent, les solutions les plus appropriées.

Je saluerai, pour en terminer sur les aspects strictement budgétaires, l'effort accompli en faveur des Français musulmans rapatriés. Les crédits qui leur sont consacrés s'élèveront, en 1994, à 110,4 millions de francs et prendront essentiellement la forme d'aides spécifiques destinées à accompagner et à renforcer les procédures de droit commun. L'effort portera notamment sur l'aide à la création d'entreprise, sur la formation initiale et professionnelle des jeunes et sur le logement. Dans ce dernier domaine, on soulignera le rétablissement des aides à l'accession à la propriété pour les harkis de la première génération, ainsi que l'effort entrepris, dans le cadre du plan d'urgence sur la ville, en faveur de la réhabilitation des logements des Français musulmans rapatriés.

S'il est difficile pour nos jeunes compatriotes, dans les conditions économiques actuelles, de trouver un emploi stable, la difficulté est encore plus grande pour les jeunes Français musulmans. Il est malheureusement plus difficile de trouver un emploi quand on s'appelle Ahmed que lorsqu'on s'appelle François. C'est pourquoi la commission des affaires culturelles a vivement insisté pour que le Gouvernement incite fortement les collectivités territoriales ainsi que les administrations et services de l'Etat à recruter des enfants de harkis.

Je veux aussi, monsieur le ministre, appeler votre attention sur les difficultés que rencontrent certains harkis dans leurs démarches administratives. Trop souvent, ils ne connaissent pas l'existence des aides auxquelles ils ont droit de prétendre. Trop souvent, ils reçoivent dans les administrations un accueil qui n'est guère bienveillant.

**M. Michel Meylan.** C'est vrai !

**M. Bernard Leccia, rapporteur pour avis.** Aussi ai-je proposé à la commission des affaires culturelles que soit instituée, dans les préfectures des départements à forte densité de Français musulmans rapatriés, une cellule spécifique d'accueil et d'orientation, qui devrait être animée par des enfants de harkis afin de servir de pont entre leur communauté et les fonctionnaires.

**M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. Bernard Leccia, rapporteur pour avis.** La commission a adopté cette observation.

Au travers de mes multiples contacts avec la communauté rapatriée, j'ai pu constater que ses revendications financières ne sont que la traduction concrète d'une aspiration plus large à la reconnaissance de la dette morale que notre pays a contractée à son égard.

Il convient de rappeler de cette tribune les conditions historiques de l'arrivée sur le sol métropolitain de nos compatriotes rapatriés, conditions malheureusement trop souvent occultées en raison de l'absence d'archives et, reconnaissons-le, du souhait des gouvernements français et algérien de taire des épisodes parfois peu glorieux et toujours douloureux.

Dès le début des événements d'Algérie, des Français musulmans, qui ne partageaient pas les options du FLN, se mirent à la disposition de l'armée française : harkis, moghaznis, groupes mobiles de sécurité, groupes d'auto-défense. Ils étaient près de 180 000 en 1962. Les accords d'Evian n'avaient cependant prévu aucune disposition

particulière concernant les forces supplétives qui furent désarmées et dissoutes après le cessez-le-feu et la plupart de leurs membres furent renvoyés dans leurs foyers en Algérie.

Reconnaissons ici, qu'à de rares exceptions individuelles qui honorent les cadres de notre armée, aucune mesure particulière n'avait été prise pour favoriser le repli sur la métropole de nos compatriotes.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Eh oui !

**M. Bernard Leccia, rapporteur pour avis.** Le nombre des victimes de la répression en Algérie chez les anciens supplétifs s'éleva, selon les sources, de 75 000 à 150 000 personnes.

La dette morale ainsi contractée s'étend également aux enfants des rapatriés de la première génération qui ont autant, si ce n'est plus que leurs parents, souffert des conditions particulièrement traumatisantes de leur retour en métropole. Ces enfants, monsieur le ministre, mes chers collègues, souhaitent que le rôle de leurs parents dans ces pages particulièrement douloureuses de notre histoire soit, trente ans après, enfin reconnu. La mémoire : voilà le mot qui résume sans doute le mieux les revendications des associations de rapatriés.

C'est pourquoi la commission a demandé que la plus grande attention soit portée aux demandes des associations tendant à leur réhabilitation dans la mémoire nationale et à la reconnaissance de leur spécificité culturelle.

**M. Jean-Marie André.** Très bien !

**M. Bernard Leccia, rapporteur pour avis.** A cet égard, la création à Marseille, au fort Saint-Jean, d'un mémorial de la France d'outre-mer constitue un projet original. A la fois lieu de restitution de la mémoire et musée, espace de recherche et d'expression du souvenir, son ambition est de rappeler l'œuvre de la France d'outre-mer depuis Jacques Cartier.

De même, l'engagement de M. Jacques Chirac de construire à Paris un mémorial pour les victimes, civiles et militaires, de la guerre d'Algérie, quelle que soit leur origine, européenne ou nord-africaine, mérite d'être salué.

Il serait souhaitable, monsieur le ministre, qu'à l'occasion des célébrations du cinquantième anniversaire de la Libération, le rôle éminent des Français d'outre-mer qui ont formé l'armée d'Afrique fût particulièrement rappelé et honoré, et qu'un timbre « Harki soldat de la France » soit émis.

Monsieur le ministre, chers collègues, les harkis ont abandonné - par fidélité à notre pays et à ses traditions - leurs biens, leur outil de travail. Ils étaient profondément attachés à leur terre. Ils l'ont quittée pour se replier dans une France qui ne les attendait pas et qui ne leur a pas réservé l'accueil qu'ils méritaient. Alors qu'ils devaient être des Français à part entière, ils ont hélas ! trop souvent le sentiment d'être des Français entièrement à part. Le défi de leur intégration dans la dignité est un impératif moral, une priorité absolue. Il en va tout simplement de l'honneur de notre pays.

C'est parce que le Gouvernement a compris cette urgence que la commission des affaires sociales, après avoir adopté les quatre observations que j'ai appelées, a, suivant les conclusions de son rapporteur, donné un avis favorable à l'adoption des crédits des rapatriés pour 1994. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Robert Huguenard.

**M. Robert Huguenard.** Permettez-moi, tout d'abord d'excuser notre collègue Mme Sauvaigo, retenue dans sa commune pour des obsèques.

Le groupe du RPR est satisfait de voir enfin - après un trop long intermède - un ministre qui s'occupe des problèmes des rapatriés. Nous sommes sensibles, monsieur le ministre, à vos qualités propres d'écoute et de dialogue,...

**M. Eric Raoult.** Tout à fait !

**M. Robert Huguenard** ... mais aussi aux initiatives que vous avez su prendre, en liaison avec les intéressés et leurs associations, et ce malgré une conjoncture économique difficile.

Vos crédits, d'un montant total de 4,97 milliards de francs, en croissance de 1,2 p. 100, représentent un effort réel. S'agissant de l'indemnisation, l'échéancier a été ramené à 1997 par la loi du 27 janvier 1993. Je ne puis toutefois manquer d'observer que c'est bien ce Gouvernement qui assurera la charge supplémentaire de 465 millions de francs pour 1994, ainsi que celles des années à venir. Bien évidemment, les rapatriés que j'ai reçus m'ont dit combien ils appréciaient la confirmation de cette anticipation.

En effet, au-delà des aspects proprement matériels - non négligeables pour des personnes aux revenus souvent modestes - nos compatriotes d'outre-mer attachent à l'indemnisation une dimension morale importante, celle de la reconnaissance des souffrances endurées. Dès lors, et comme notre groupe l'a régulièrement demandé, il convient que, sans attendre, ces sommes soient versées à ceux-là mêmes qui ont été dépossédés de leurs biens.

Notre deuxième préoccupation concerne la réinstallation des rapatriés appartenant aux professions non salariales : agriculteurs, commerçants ou artisans. Nous savons que leur reconversion s'est effectuée dans des conditions difficiles. Elles tenaient principalement à l'absence de capitaux propres pour acquérir - à prix élevé - des exploitations ou des entreprises parfois peu rentables. D'où un endettement excessif qui a souvent conduit à des difficultés financières.

Chacun sait que cette question a été traitée avec générosité en 1986 par le gouvernement de Jacques Chirac. Mes collègues et moi-même pouvons néanmoins témoigner qu'il existe, aujourd'hui encore, un reliquat de dossiers d'autant plus délicats qu'ils concernent, le plus souvent, des personnes trop âgées pour pouvoir se reconvertir. J'appelle, monsieur le ministre, tout particulièrement votre attention sur ces cas difficiles à régler.

Reste, enfin, un problème auquel notre groupe attache la plus grande importance : la situation des Français musulmans rapatriés qui ont mené le combat avec nous, pour la France, et dans des conditions dont chacun sait ici combien elles étaient difficiles.

Je me permets d'insister afin qu'un effort spécifique et significatif soit accompli par la nation en faveur de ces soldats et de leurs familles. De ce point de vue, les dispositions transitoires retracées dans les crédits d'intervention du chapitre 46-03 des services du Premier ministre me paraissent aller dans le bon sens. Mais elles doivent encore être complétées et développées.

Sur le terrain, nos contacts avec la communauté harkie conduisent à confirmer les orientations que vous avez prises pour 1994. L'accession à la propriété constitue à l'évidence une revendication forte des plus âgés. Pour les plus jeunes, la priorité reste bien la formation et l'emploi, y compris éventuellement par la création de leur propre entreprise.

Je sais que ces thèmes figurent également à l'ordre du jour du groupe de travail que vous avez mis en place le 12 juillet avec l'accord du Premier ministre. Le groupe du RPR attend beaucoup de ces travaux auxquels les intéressés participent activement. Nous souhaitons vivement qu'ils aboutissent dans les plus brefs délais. Ils donneront ainsi au Parlement l'occasion d'un acte de reconnaissance nationale en l'honneur de ces combattants.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, ces hommes ont beaucoup donné et peu reçu. Il n'est que temps de les rétablir dans leur dignité. Pour notre part, nous l'avons déjà fait hier et continuons aujourd'hui. Pour demain, nous en entendons poursuivre avec votre appui et celui du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Henri Sicre.

**M. Henri Sicre.** Monsieur le ministre, j'espère que le temps assez bref qui m'est imparti sera suffisant non pas pour analyser le budget des rapatriés, mais plutôt pour répondre aux propos qui viennent d'être tenus à cette tribune.

En effet, si nous devons nous réjouir qu'un ministre ait en charge le délicat dossier des rapatriés et de tous les problèmes qui sont y afférents, il n'y a pas lieu de laisser dire qu'il n'y aurait pas eu, dans les années passées, de budget des rapatriés. D'ailleurs, les divers rapporteurs n'ont pas manqué d'établir une comparaison avec le budget des rapatriés de l'année 1993 et de conclure, au plan comptable, à une stricte égalité.

M. Laurent Cathala, qui avait avant vous en charge ce dossier, a essayé lui aussi d'apporter des améliorations, d'accélérer les mesures financières attendues. On peut toujours se lancer à la figure qu'à telle ou telle époque certaines mesures ont été prises à des fins électoralistes ! Mais si l'on prétend que l'accélération, en 1993 de l'indemnisation, dont l'échéance initialement prévu, en 2001, a été ramenée à 1997, était électoraliste, pourquoi ne dirait-on pas que l'indemnisation prévue par la loi de 1987, qui engageait trois législatures, présente aussi une connotation électoraliste ? De grâce, les rapatriés méritent mieux que de tels procédés.

Aujourd'hui, plus de trente ans après la fin de ce que certains appellent toujours les événements d'Algérie et qui fut une guerre pour toute une génération, nous avons encore à examiner le budget des rapatriés. Le retour lancinant d'un tel budget devrait pourtant inciter chacun d'entre nous à l'humilité. Il faudrait que les mesures qui restent encore à prendre soient rapidement mise en œuvre.

En procédant à la lecture comptable des budgets qui se sont succédé, comme on examinerait les bilans d'exploitation de telle ou telle entreprise, on constate que la ligne suivie a pratiquement été toujours la même. Le rapporteur spécial de la commission des finances, après avoir établi ces comparaisons au franc le franc, en est arrivé à la conclusion qu'il s'agissait d'un buget d'attente.

Mais, eu égard à tous les problèmes qui se posent encore à nous, pouvons-nous nous contenter d'un budget d'attente ? Ainsi, les crédits consacrés dans ce budget à améliorer la délicate situation des Français musulmans, sont inférieurs à ceux qui étaient inscrits dans la loi de finances initiale de l'an dernier. Certes, la comparaison après la loi de finances rectificative fait apparaître une dif-

férence. Mais la règle dans notre assemblée n'a-t-elle pas toujours été de comparer un budget par rapport au précédent ? Et, de ce point de vue, la régression est notable.

**M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** C'est faux !

**M. Michel Meylan.** Vous avez voté, mais vous n'avez pas payé ! C'est trop facile !

**M. Henri Sicre.** Pourtant, dans nos régions, nos communes, des situations délicates restent à régler.

Le problème de l'endettement des rapatriés a été évoqué : 800 dossiers demeurent encore en attente, leur traitement ayant été repoussé au 31 décembre 1993. Ceux qui ont créé des entreprises artisanales ou agricoles, se sont installés dans des conditions difficiles et inégales par rapport à tous ceux qui étaient déjà en métropole. Il faut en tenir compte. N'oubliez pas mes chers collègues, que vous êtes souvent conduits à téléphoner aux services du préfet pour demander que tel dossier fasse l'objet d'une mesure de bienveillance. Il importe vraiment de traiter ce problème le plus rapidement possible.

Il y a aussi les Français musulmans envers lesquels nous avons une très grande dette morale et matérielle. Nous attendons les résultats de la commission qui a été mise en place au printemps dernier. En tout état de cause, ce budget ne permet pas de leur donner satisfaction.

Monsieur le ministre, vous ne serez donc pas surpris si, au terme du temps qui m'était imparti, je vous dis que nous ne pouvons pas accepter un budget d'attente. Au-delà de la position de principe d'un groupe politique, il est urgent de prendre rapidement des mesures s'agissant de l'indemnisation des rapatriés et de l'intégration des Français harkis, surtout de ceux de la deuxième génération pour lesquels les bourses d'enseignement qui avaient été versées l'an dernier ne sont pas reconduites dans ce projet de budget.

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Vous n'avez pas lu le budget, monsieur le député !

**M. Ladislas Poniowski, rapporteur spécial.** Les bourses sont dans le budget, monsieur Sicre !

**M. Henri Sicre.** Ce budget d'attente ne permet de mettre un terme aux déséquilibres qui demeurent.

**M. Guy Drut.** Il travestit la vérité, c'est inadmissible ! Il ment sciemment !

**M. le président.** Pour le groupe de l'UDF, la parole est à M. Michel Meylan.

**M. Michel Meylan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France a incontestablement manqué à son devoir d'accueil et de solidarité envers les rapatriés après la guerre d'Algérie. Elle ne s'est pas toujours montrée à la hauteur de la fidélité qu'ils lui ont souvent manifestée. En voulant refermer au plus vite les blessures de notre histoire, on a parfois oublié ou négligé les hommes qui y ont contribué souvent malgré eux, je pense notamment à mes amis combattants d'Afrique du Nord.

Confrontés au dossier des rapatriés, les gouvernements successifs ont agi avec plus ou moins d'ambition et de conviction. Aussi, je vous sais gré, monsieur le ministre, d'avoir placé votre action dans le cadre d'une politique volontariste globale et cohérente qui, au-delà des aspects financiers, tente de répondre aux attentes morales des rapatriés.

Ce nouvel élan tranche, force est de le constater et sans esprit de polémique, avec les dix années de gestion timide des gouvernements socialistes. Souvenons-nous que, si l'on excepte la loi Santini votée sous le gouvernement Chirac en 1987, la précédente indemnisation avait eu lieu en 1978 et que l'aide à l'accession à la propriété pour la première génération de harkis a été supprimée en 1991 - elle est heureusement rétablie dans ce projet de budget. La seule mesure d'envergure que les gouvernements socialistes aient prise en faveur des rapatriés fut la loi de janvier 1993 qui aurait dû permettre d'accélérer le rythme des indemnisations. Mesure, certes généreuse,...

**M. Ladislas Poniowski, rapporteur spécial.** Ils n'avaient pas prévu d'argent pour son application !

**M. Michel Meylan.** ... par laquelle le gouvernement de l'époque avait cru pouvoir se dédouaner à bon compte à quelques mois des élections. Voter, c'est bien ; payer, c'est mieux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Les incidences financières de cette mesure, à savoir près d'un demi-milliard de francs pour l'année 1994, doivent, en effet, être gérées par l'actuel gouvernement. Il est à votre honneur, monsieur le ministre, d'assumer aujourd'hui cet héritage et d'apporter un début de solution.

Je ne reviendrai pas sur les mesures d'indemnisation et d'amélioration des retraites ni sur la question de l'endettement professionnel. Ces points ont déjà été traités par M. le rapporteur de la commission des finances. Je m'attarderai plutôt sur la dette morale de la France envers les rapatriés.

En effet, la France doit s'engager davantage dans la valorisation et la redécouverte de l'œuvre française outre-mer. Je songe ici à l'enseignement scolaire sur la guerre d'Algérie qui ignore encore largement le drame des harkis. Je pense aussi au mémorial de l'œuvre française outre-mer sur le site historique du fort Saint-Jean à Marseille, de même qu'au monument national du souvenir prévu à Paris. A ce propos, monsieur le ministre, êtes-vous à même de nous dire quand leur construction pourra débiter ? Il est important que ces lieux de mémoire en génèrent d'autres et qu'ils soient l'occasion pour les jeunes générations d'avoir accès à une part de notre histoire encore trop souvent occultée.

L'action spécifique en faveur des harkis est la priorité de votre action. Je me félicite que la logique d'assistance cède peu à peu le pas à une logique de partenariat et de responsabilisation. L'intégration passe assurément par cette voie.

Aussi, monsieur le ministre, nous vous sommes reconnaissants d'avoir redonné la parole aux Français musulmans rapatriés au travers du groupe de travail mis en place en juillet dernier, qui doit aboutir à des propositions concrètes, prélude, nous l'espérons tous, à la grande loi-cadre sur les harkis que l'on nous promet.

Il faut maintenant souhaiter que ce partenariat et cette responsabilisation qui, seuls, rendront les harkis davantage maîtres de leur avenir, se développent au niveau local, grâce notamment à des cellules d'écoute et d'information destinées à cette communauté et dirigées par un des leurs.

L'action sociale en faveur des Français musulmans rapatriés reste évidemment essentielle. Mais nous sommes convaincus à l'UDF que n'agir que par des mesures de subvention, c'est à coup sûr faire perdurer le sentiment d'exclusion. Aussi, nous semble-t-il souhaitable que les mesures spécifiques à leur égard ne soient que temporaires et puissent se rapprocher progressivement du droit

commun. C'est ce à quoi votre action tend en matière d'emploi, de formation et de logement, et nous vous approuvons.

Favoriser l'intégration, c'est aussi prévoir une meilleure répartition de la communauté harkie sur le territoire national. A cet égard, la prime spécifique à la mobilité de 10 000 francs est une mesure judicieuse.

Malgré les difficultés, je reste optimiste quant à la capacité des Français musulmans rapatriés à réussir une intégration complète et définitive, car il y a toujours en eux le même attachement à la nation française. Des signes encourageants existent déjà. Ainsi, près de 10 000 jeunes de cette communauté ont, entre 1987 et 1992, suivi des études supérieures.

Monsieur le ministre, par vos efforts consentis en matière d'indemnisation des rapatriés, par le souci de préserver leur mémoire et leur action, par votre volonté de donner une nouvelle dimension à la politique en faveur des harkis, vous honorez les engagements de notre majorité et vous contribuez à rassurer une communauté rendue méfiante par des années d'attente.

Le groupe de l'UDF votera, par conséquent, votre budget avec conviction.

Monsieur le ministre, en préparant ce budget, je me suis mis à rêver. Je suis très heureux pour mes frères d'armes harkis et pour ma famille de rapatriés, mais je suis toujours très inquiet pour les combattants d'Algérie. Je souhaite que le Premier ministre, le ministre du budget et le ministre des affaires sociales donnent à M. Mestre les mêmes moyens pour régler cette dette de l'Histoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

**M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, le débat qui s'est ouvert ce matin, à la veille de la fin de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, présente la particularité de regrouper, dans un même examen, les crédits du Conseil économique et social, de la direction des Journaux officiels, des services généraux du Premier ministre, du Plan, du secrétariat général de la défense nationale et dans quelques minutes, avec mon collègue et ami, Roger Romani, ceux des rapatriés.

Complétée par le relevé des organismes rattachés aux services du Premier ministre, la liste qui vous est ainsi soumise pourrait figurer dans un recueil dont Jacques Prévert n'aurait sans doute pas renié la paternité.

Eclairé par les excellents rapports des deux rapporteurs spéciaux de la commission des finances, M. Balligand et M. Rossi et des deux rapporteurs pour avis, M. Kucheida pour la commission de la production et des échanges et M. Meyer pour la commission de la défense nationale, ce débat est l'occasion pour votre assemblée d'examiner le rôle et l'action d'institutions ou d'organismes dont les missions sont bien connues du Parlement.

Les crédits demandés en 1994 pour le Conseil économique et social ont appelé peu d'observations de la part de votre rapporteur spécial. La progression de 2,1 p. 100 de leur montant est pour l'essentiel liée à l'accroissement des dépenses de retraite qu'entraîne le renouvellement partiel des membres du Conseil prévu l'an prochain. L'opération de rénovation et d'extension du Palais d'Iéna, commencée en 1992, s'achèvera, comme prévu, en 1994.

S'agissant du budget annexe de la direction des Journaux officiels qui est, pour la septième année consécutive, équilibré sans subvention du budget général avec un reversement d'excédent de gestion de 43 millions de francs, identique à celui de 1993, ses recettes progresseraient de 3,5 p. 100 en 1994. Pour répondre à l'observation du rapporteur spécial de la commission des finances concernant le montant des disponibilités de trésorerie, j'indique à l'Assemblée que le fonds de roulement net, c'est-à-dire le rapport entre les disponibilités plus les créances à court terme moins les dettes à court terme s'élève à 161,7 millions de francs, soit deux mois et demi de dépenses.

L'examen des crédits des services généraux du Premier ministre fait apparaître une augmentation de 7,2 p. 100 en 1994, le budget passant de 4 495 millions à 4 821 millions de francs.

Comme votre rapporteur spécial l'a noté, cette progression résulte pour l'essentiel de l'accroissement de 855 millions de francs de la « contribution forfaitaire de l'Etat aux exonérations de redevances télévision » qui passe ainsi de 370 à 1 225 millions de francs - c'est dire le nombre d'exonérations -, ainsi que de plusieurs transferts de crédits, au profit des services du Premier ministre s'agissant des rapatriés dont il sera question dans quelques instants avec mon collègue Roger Romani, au profit du budget de la culture en ce qui concerne la délégation à la langue française, au profit de celui des affaires sociales pour la délégation à la lutte contre la drogue et la toxicomanie et au profit du ministère de la ville pour les actions de prévention de la délinquance. L'ensemble de ces crédits transférés s'élève à un peu plus de 50 millions de francs.

M. Balligand a exprimé, dans son rapport écrit et dans son intervention, sa préoccupation devant l'évolution en 1994 des crédits nécessaires au financement des opérations de délocalisation des administrations. Comme votre rapporteur spécial le note lui-même, les dotations au titre des deux précédentes lois de finances des chapitres budgétaires concernés n'ont pas été consommées et le montant des reports de crédits permettra de faire face aux dépenses nécessaires aux nouvelles opérations de transfert, conformément aux orientations retenues par le CIAT du 12 juillet dernier.

Puisqu'il s'en est inquiété, je rappelle à M. Balligand que le Premier ministre a réaffirmé sa volonté de délocaliser. Mais M. Balligand et ses amis n'ignorent pas que l'on ne peut délocaliser que dans le respect des personnels et des statuts des organismes ou des institutions délocalisés et que cela prend du temps.

Enfin, M. Balligand apprendra avec intérêt que la vente des immeubles libérés sera comptabilisée de façon implicite. Connaissant les prix de l'immobilier en province et à Paris, M. le rapporteur pourra être rassuré : l'application de la politique de délocalisation ne rencontrera pas de difficultés budgétaires !

Enfin, concernant toujours les crédits des services généraux du Premier ministre, j'ai relevé, dans le rapport de M. Balligand, une observation concernant le financement des fondations politiques. Une subvention a été allouée, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 1992, à deux fondations, la fondation Jean-Jaurès pour 15 millions de francs et la fondation Robert-Schuman pour 5 millions de francs. Il ne m'appartient pas d'apprécier l'opportunité de la décision prise à l'époque de doter par création d'un chapitre budgétaire spécifique ces deux fondations.

L'analyse des crédits demandés en 1994 au titre du Plan 2 appelé des observations tant du rapporteur spécial de la commission des finances, M. Balligand, que du rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, M. Kucheida.

Le Gouvernement est attaché à la planification qui permet d'inscrire son action dans un cadre cohérent de moyen terme. Dans sa déclaration de politique générale du 8 avril dernier, le Premier ministre a clairement manifesté ce souci lorsqu'il s'est engagé, dans les domaines prioritaires de son action, à préparer des lois quinquennales traduisant les orientations majeures de sa politique économique et sociale.

La mise en chantier d'une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, dont le Parlement aura à débattre le printemps prochain, relève de cette même démarche.

Plus récemment encore, le Premier ministre vient de décider de confier au commissaire au Plan, conformément aux priorités économiques et sociales à moyen terme du Gouvernement, six missions, dont les conclusions devront être rendues dans les meilleurs délais. Ces missions, monsieur Balligand, sont de nature à vous rassurer, ainsi que M. Kucheida, sur l'« ardente obligation » que constitue le Plan pour le Gouvernement. Ce sont les suivantes :

Examiner les conséquences du caractère plus cyclique de l'économie française sur ses perspectives à moyen terme ;

Explorer de façon approfondie les principaux facteurs susceptibles de contribuer à la création d'emplois ;

Évaluer les perspectives à long terme des retraites en France ;

Établir un état détaillé de l'exclusion sociale et de la grande pauvreté en France, en vue de formuler des propositions d'actions concrètes ;

Développer une meilleure évaluation des politiques publiques afin de rendre plus efficace et de revaloriser le service public ;

Enfin, contribuer activement à l'élaboration des contrats de plan Etat-régions et à la définition de la nouvelle politique d'aménagement du territoire, en veillant à la cohérence de ces actions au niveau national.

Dans cette perspective, le Premier ministre a notamment demandé au commissaire au Plan de mettre en place un groupe de travail consacré aux perspectives à moyen terme de l'économie française. Il l'a en outre informé de son souhait de confier à deux personnalités reconnues une mission de réflexion approfondie sur l'avenir du Plan.

En ce qui concerne le bilan d'exécution des contrats de plan Etat-régions, comme l'a rappelé M. Balligand, la responsabilité de la gestion des contrats de plan - et donc de leur suivi d'exécution - incombe à la DATAR, le commissariat au Plan étant associé à la mise en œuvre.

Pour la part de l'Etat, monsieur Balligand, le commissariat au Plan a transmis un tableau portant sur la période 1989-1993. En revanche, comme vous l'avez noté, pour la part des régions, les demandes réitérées de l'Etat aux collectivités locales sont restées sans réponse.

Les difficultés méthodologiques de cet exercice sont connues. Comme le note le rapport du groupe Plan-DATAR remis au Premier ministre à l'automne 1991 : « les informations sont d'inégale qualité, parfois défailtantes, jamais normalisées, ce qui limite très largement tout traitement et rend donc les opérations de suivi particulièrement difficiles à conduire ». Le Gouvernement est parfaitement conscient de cette situation. C'est la raison

pour laquelle le Premier ministre, dans une circulaire du 30 septembre dernier, a demandé aux préfets de région de mieux associer à l'élaboration des contrats de plan les trésoriers-payeurs généraux, afin d'assurer les meilleures conditions de leur suivi et de leur exécution.

Le dernier aspect du débat budgétaire dont j'ai la charge concerne les crédits alloués au secrétariat général de la défense nationale. Le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Rossi, et celui de la commission de la défense nationale et des forces armées, M. Meyer, ont exprimé leur inquiétude devant leur diminution, en particulier celle des crédits du programme civil de défense.

Je souhaiterais leur apporter certaines précisions qui devraient leur permettre de nuancer leurs observations.

En premier lieu, les moyens d'investissement du SGDN sont reconduits en 1994 et permettront de poursuivre la rénovation de la toiture des bâtiments des Invalides et la continuation dans de bonnes conditions de la rénovation des transmissions gouvernementales, qui sont au cœur même de la mission du SGDN.

En second lieu, et s'agissant du programme civil de défense - PCD - l'enveloppe allouée permettra le financement d'opérations significatives et importantes - je je pense entre autres aux postes sanitaires mobiles, qui se sont montrés particulièrement efficaces dans des situations de crise, comme à Furiani l'an dernier. Mais il s'agit là d'un budget de transition, vous avez raison, le Gouvernement attendant le Livre blanc sur la défense.

D'une manière générale, le Gouvernement a souhaité privilégier les actions à long terme et les plus conformes à la nature du programme civil de défense.

M. Meyer, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, a exprimé le souhait que le secrétaire général de la défense nationale prenne l'initiative de communiquer aux membres du Parlement un rapport annuel ainsi que certaines études réalisées en matière d'évaluation et de documentation stratégiques. Je lui rappelle qu'une telle communication n'est pas dans la tradition républicaine française et que la diffusion des études stratégiques élaborées par le SGDN poserait problème au regard des exigences de confidentialité. Toutefois, le secrétariat général de la défense nationale veillera, comme par le passé, à informer le mieux possible les principaux responsables parlementaires en matière de défense.

Telles sont les principales réponses, mesdames, messieurs les députés, que je souhaitais apporter aux observations écrites et orales présentées par vos rapporteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Je tiens d'abord à remercier M. Poniatowski ainsi que M. Leccia, dont les rapports prouvent à qu'ils sont attachés à la défense des rapatriés et des Français musulmans rapatriés, pour les conclusions qu'ils ont bien voulu tirer de l'examen de mes crédits et je tiens également à souligner l'excellent travail accompli au sein des deux commissions.

MM. les rapporteurs vous ayant présenté dans le détail mon budget, j'ajouterai pour ma part quelques observations et quelques propositions.

Auparavant, monsieur Sicre, je voudrais vous rappeler vous-même à l'humilité que vous prôniez ce matin. Et puisque vous avez pratiqué l'art des chiffres, je vais vous préciser ceux que vous pourrez trouver dans les documents budgétaires.

Vous parlez de « budget d'attente ». Pourtant, monsieur le député, le budget consacré aux actions en faveur des Français musulmans rapatriés a progressé. Il est exact que la loi de finances pour 1993 avait prévu 130 millions de francs de crédits d'intervention; seulement, monsieur le député, à l'humilité vous devriez ajouter la pudeur car, sur ces 130 millions de francs, le gouvernement précédent en a annulé 5 et en a gelé 15 autres ! Et ce sur les actions sociales consacrées aux Français musulmans rapatriés, aux harkis, qui ont tout donné à la France !

**M. Jean Tiberi.** Ça, il ne l'a pas dit !

**M. Guy Drut.** Il a oublié, il a une mémoire sélective !

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Au 31 mars, le montant des crédits était donc de 110 millions de francs. Et l'on connaît, en matière de dépenses, le grand art des gouvernements socialistes : lorsque j'ai pris mes fonctions, 68 p. 100 de ces crédits étaient déjà engagés !

En outre, monsieur le député, si vous aviez lu attentivement les documents budgétaires, ou si vous aviez attendu un peu pour m'écouter, vous sauriez qu'aux 110,4 millions de francs, il faut ajouter 45 millions au titre de la ville, soit un total de 155,4 millions de francs !

**M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Voilà la vérité des chiffres, monsieur Sicre ! Oui, il nous faut tous être humbles face à cette communauté, mais il nous faut aussi dire la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Par ailleurs, le dispositif concernant les bourses est reconduit en 1994, sur le chapitre 46-03, article 10.

Ces précisions étant apportées, je rappellerai seulement que la frilosité, je dirai même la timidité pour ne pas dire autre chose, dont faisaient preuve les gouvernements socialistes à l'égard de cette communauté était telle que, par exemple, leurs membres ne se sont jamais rendu dans certains sites historiques comme Saint-Maurice-l'Ardoise. M. André est témoin que, dans ces sites historiques, les harkis et leurs enfants ont été heureux de voir ainsi marquer la considération qu'un ministre de la République leur doit au nom du Gouvernement. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Je ne parlerai pas de la stèle en hommage aux harkis au plateau du Roure en Lozère, réalisée à la demande du général Schmitt et du père de La Morandais, que le gouvernement précédent n'a jamais inaugurée !

Monsieur le député, je vous prie de m'excuser de vous avoir donné toutes ces précisions mais il y a des communautés à propos desquelles il est interdit de faire de l'électoralisme. Celle des harkis en est une. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cela étant, l'effort de l'Etat se caractérise par des actions de solidarité. Les crédits ouverts atteindront 4,97 milliards de francs, soit une augmentation de 1,2 p. 100 par rapport à 1993.

A la demande du Premier ministre, j'ai voulu que ce budget traduise des choix clairs, orientés vers les catégories de rapatriés dans les situations les plus difficiles.

Je voudrais rapidement rappeler l'effort engagé sur deux dossiers : les modalités de l'indemnisation de ceux qui ont perdu leurs biens en Afrique du Nord et l'amélioration des retraites des rapatriés.

L'Etat a consenti un effort important sur l'indemnisation. Trois lois se sont succédées en 1970, 1978 et 1987 pour dédommager les Français rapatriés dépossédés de leurs biens. Ainsi, la dernière loi d'indemnisation a conduit à l'émission de 413 920 certificats d'indemnisation jusqu'en 2001.

La loi du 27 janvier 1993 a prévu un raccourcissement de l'échéancier de 2001 à 1997.

Le Gouvernement, compte tenu des contraintes budgétaires, aurait pu réduire l'effort tardif du gouvernement précédent, qui s'est manifesté devant le Parlement le 23 décembre 1992. Comme par hasard d'ailleurs, pour 1993, seulement 55 millions de francs supplémentaires avaient été prévus pour financer le raccourcissement de l'échéancier, alors que sont prévus 465 millions de francs pour 1994, 912 millions pour 1995, 2 030 millions pour 1996 et 1 718 millions pour 1997. La représentation nationale et le Gouvernement se félicitent bien sûr du raccourcissement de ces délais, mais je voulais simplement faire observer que la somme prévue pour 1993 était sans commune mesure avec les dépenses qui devront être engagées dans les années à venir, mais c'est sans doute un simple hasard.

Je remercie M. Huguenard d'avoir noté qu'un effort avait déjà été engagé en faveur des personnes les plus âgées dès 1988, et je remercie le Premier ministre d'avoir, à ma demande, confirmé cette mesure. En effet, comme vous l'avez noté, monsieur Meylan, le Gouvernement respectera les engagements pris, et vous avez indiqué le montant de cet effort.

Une autre de mes préoccupations concerne l'indispensable effort de solidarité à conduire envers les rapatriés retraités.

A ce jour, près de 70 000 personnes ont demandé à bénéficier du droit de racheter, avec une aide de l'Etat, des annuités de cotisation au titre de l'assurance volontaire vieillesse.

L'aide de l'Etat représente en moyenne 87 p. 100 du rachat de cotisations auquel peut prétendre le rapatrié, soit une somme de 52 000 francs par dossier.

Tout cela étant rappelé, j'en viens maintenant aux deux dossiers majeurs qui occuperont particulièrement l'attention du ministère des rapatriés pendant l'année 1994 : le difficile dossier des rapatriés réinstallés, confrontés à des problèmes de surendettement, et la situation de la communauté des Français musulmans rapatriés, de nos anciens harkis en particulier.

Dès mon arrivée au gouvernement, le dossier particulièrement difficile de la réinstallation a figuré parmi mes toutes premières priorités.

C'est un dossier complexe, et toutes les associations de rapatriés ont souligné l'urgence d'une intervention dans ce domaine. Le plus souvent, en effet, comme l'ont rappelés M. Meylan et M. Huguenard, les rapatriés ont dû emprunter l'intégralité des fonds nécessaires au rétablissement de leur activité et acquérir en 1962 des entreprises dans des conditions difficiles.

Depuis la fin des années soixante, différentes mesures ont été prises pour leur venir en aide. Pour ne parler que des textes les plus récents, les dispositions prises en 1986

et 1987 ont permis, comme M. Poniatowski l'a rappelé, l'effacement des dettes de réinstallation de près de 10 000 entreprises pour un montant d'un peu plus d'un milliard de francs. Pour les autres dettes, les CODEPRA, les fameuses commissions d'examen du passif des rapatriés, ont proposé à ce jour près de 650 demandes de consolidation. En dépit de ces mesures généreuses, il reste encore aujourd'hui un certain nombre de dossiers de rapatriés en difficulté.

En mai dernier, devant les demandes pressantes des associations, j'ai moi-même demandé aux préfets et aux trésoriers-payeurs généraux qu'un recensement précis soit opéré. Il a permis de dénombrer environ 800 dossiers de réinstallés dans cette situation. J'ai pu constater, au cours de mes déplacements, la détresse de ces familles.

Le traitement au fond de ce reliquat de dossiers a été trop longtemps repoussé. Il est vrai que le législateur, qui avait souhaité une interprétation un peu libérale des dispositions législatives, n'a pas été entendu. Très souvent, la loi a été appliquée trop strictement, et nous nous trouvons face à des situations très difficiles, parfois même de détresse.

Pour répondre aux interrogations des rapporteurs et de M. Huguenard et de M. Meylan, je puis vous annoncer que, d'ici à la fin de l'année 1993, un nouveau dispositif sera mis en place afin de traiter ces dossiers au fond. Nous les examinerons au cas par cas, afin de parvenir à des solutions individualisées, humaines et équitables.

En attendant, et pour avoir le temps de travailler dans la sérénité, j'ai souhaité obtenir un renouvellement de la suspension des poursuites jusqu'au 31 décembre 1995. Une disposition en ce sens vous sera proposée dans le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la Banque de France, à l'assurance, aux crédits et aux marchés financiers, qui sera présenté cette semaine devant le Sénat.

Vous avez bien compris, et vous l'avez tous dit, messieurs les rapporteurs, messieurs les députés, que la communauté des rapatriés attachait une grande importance à ce difficile problème des réinstallés. Depuis le 31 mars 1993, avec le garde des sceaux, le ministre de l'économie et le ministre du budget, nous évitons toutes les semaines des situations dramatiques que ferait naître la saisie de la totalité des biens de ces rapatriés réinstallés. Nous avons trouvé auprès des préfets, des trésoriers-payeurs généraux, ainsi qu'auprès du garde des sceaux, toute la sollicitude nécessaire pour éviter de nouveaux drames. Je les en remercie.

Je me suis rendu compte que la situation de la communauté des Français musulmans rapatriés vous tenait particulièrement à cœur.

Depuis leur arrivée sur notre sol en 1962, leur situation de forte précarité matérielle a donné lieu à des engrenages prévisibles. La quasi-totalité de nos compatriotes harkis, rappelons-le, étaient des montagnards et des ruraux qui, parfois, maîtrisaient mal l'usage de notre langue. On les a parfois regroupés dans des centres, à Rivesaltes et ailleurs, pour leur éviter de trop souffrir. Bien souvent, ils n'avaient eu d'autre choix que l'exil ou la mort. Malheureusement, ce regroupement n'a pas facilité leur bonne intégration et, surtout, n'a pas facilité une bonne scolarité des enfants. Vous en connaissez toutes les raisons.

M. Poniatowski a souligné avec raison la nécessité de nouer un pattenariat actif avec cette communauté, impliquant les différents acteurs politiques, les collectivités locales, les chefs d'entreprise et les travailleurs sociaux tant à l'échelon local qu'à l'échelon national.

Depuis le mois d'avril dernier, ma démarche a un objectif que vous partagez : honorer la dette matérielle et morale de la nation, et une méthode : instaurer une logique de partenariat entre la communauté, l'Etat, les collectivités locales et les entreprises, qui se substitue à cet esprit d'assistance qui a trop longtemps régi les rapports entre l'Etat et la communauté des Français musulmans rapatriés.

J'ai souhaité appliquer cet esprit de partenariat de deux manières.

Il est traduit d'abord par une présence constante sur le terrain. A cet égard, je remercie, car je les ai vus à l'œuvre, tous les élus locaux des départements que j'ai visités. Que ce soit dans le Lot-et-Garonne, dans le Lot, dans les Bouches-du-Rhône, dans le Vaucluse, dans les Alpes-Maritimes, dans le Gard, en Lozère, j'ai rencontré des élus locaux, très proches de nos compatriotes très soucieux de les défendre et de permettre ainsi leur intégration sociale et économique.

Je voudrais porter témoignage de ce que j'appellerai l'intégration civique de cette communauté, et ceux qui les connaissent pensent sûrement comme moi : je n'ai jamais rencontré de jeunes Français aussi fiers d'appartenir à notre nation. Ils sont fiers du combat de leurs pères. Ils sont fiers d'être Français. Il nous appartient donc, par des mesures économiques et sociales, de leur permettre d'être intégrés totalement et, il faut le dire, de servir d'exemple aux autres Français parfois venus aussi de très loin.

Je m'efforce de nouer un dialogue constructif avec cette communauté et avec les élus, et ce partenariat a déjà débouché sur des mesures concrètes, notamment en matière d'emplois.

Cette volonté de participation s'est également traduite par la constitution d'un groupe de travail qui permette enfin aux Français musulmans rapatriés de participer eux-mêmes à la définition des mesures qu'il convient de conduire pour résoudre leurs difficultés, en partenaires responsables, ce qu'ils veulent être, et non plus en assistés.

Ce groupe de travail a été installé le 12 juillet dernier, sous la présidence de M. Loïc Rossignol, conseiller maître à la Cour des comptes. Pour la première fois, une soixantaine de personnes de différents horizons se retrouvent pour travailler ensemble, autour de la même table. Il s'agit de représentants d'associations de Français musulmans rapatriés, de personnalités de la communauté impliquées de longue date dans l'action en sa faveur, et des représentants au plus haut niveau de douze ministères directement concernés.

Pour répondre à M. Poniatowski, à M. Leccia, à M. Huguenard et à M. Meylan, je précise que ces discussions et ces travaux conduiront à un large débat au Parlement en 1994, prélude à l'adoption de textes législatifs et réglementaires.

Dans cette attente, et pour servir une politique que j'ai souhaité globale, je voulais avoir une sorte de vision d'ensemble du traitement des difficultés qu'éprouvent les Français musulmans rapatriés, sans me limiter aux aides traditionnelles à la personne que les précédents gouvernements ont parfois distribuées.

C'est pourquoi, en premier lieu, j'ai souhaité, en accord avec Mme Veil, qu'un effort particulier soit engagé dans les quartiers où cette communauté est nombreuse. L'objectif est, dans le cadre de la politique de la ville, d'améliorer le cadre de vie. Cela se traduira par des opérations d'amélioration des espaces urbains et de réhabilitation des logements ainsi que de construction d'équipements publics.

Cela concernera certains quartiers dans différentes agglomérations, aussi bien dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans le Languedoc-Roussillon, la région Champagne-Ardenne, la Picardie, l'Aquitaine, le Nord-Pas-de-Calais ou encore l'Alsace. Là encore, un partenariat avec les collectivités locales me paraît indispensable.

Ainsi, à la suite de mon déplacement à Marseille en septembre dernier, il a été décidé d'établir un partenariat entre l'Etat et la région. L'Etat interviendra sur des quartiers, notamment celui des Tilleuls, à Marseille ou certains quartiers de Toulon, qui relèvent de la politique de la ville. Le conseil régional, et je l'en remercie très vivement, interviendra de son côté sur des communes rurales comme Fuveau, Pertuis, La Roque-d'Anthéron et Vallauris.

De la même manière, en région Languedoc-Roussillon, où la population harkie est particulièrement importante, des opérations seront engagées à Lodève, Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze. Là encore, la mise en place d'un partenariat avec le conseil régional est à l'étude.

Par ailleurs, dans la perspective de la procédure des contrats de ville qui seront négociés pour le XI<sup>e</sup> Plan – 1994-1998 –, une lettre circulaire a été adressée aux préfets pour appeler leur attention sur quarante-cinq villes particulièrement concernées par une importante population de Français musulmans rapatriés dans des quartiers en difficulté.

S'agissant en second lieu du budget d'intervention qui m'est délégué en propre, le Gouvernement est conscient de la priorité à accorder aux actions culturelles et sociales en faveur des Français musulmans rapatriés.

J'ai demandé au ministre du budget de voir s'il était possible de consentir un effort supplémentaire, dans le cadre de la loi de finances pour 1994. Je sais que vous me soutenez, monsieur le rapporteur de la commission des finances. J'espère avoir une bonne nouvelle à vous annoncer d'ici à la fin de la discussion.

Pour une bonne utilisation de ces crédits, j'ai souhaité qu'ils viennent compléter ceux que vous avez votés ou que vous serez appelés à voter sur les mesures de droit commun prises par le Gouvernement.

Comme vous le savez, un effort substantiel a été engagé par les pouvoirs publics dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle. Cela s'est traduit par le vote des mesures d'urgence contenues dans la loi du 27 juillet 1993 et dans le projet de loi quinquennale en cours de discussion.

De la même manière, un plan important de relance du logement a été lancé.

Ayant constaté, comme vous, l'ampleur de ces dispositifs qui s'adressent à tous les Français, il m'a semblé que la meilleure façon d'aider les Français musulmans rapatriés, dont vous savez qu'ils connaissent des handicaps supplémentaires d'ordre social et culturel, était d'ajouter des aides spécifiques et supplémentaires à ces dispositifs pertinents.

Trois domaines seront donc privilégiés : le logement, l'emploi et la formation.

Ma première préoccupation – qui est aussi la vôtre –, liée à la dette morale que la nation a contractée envers les harkis, est de favoriser l'accession à la propriété du logement pour les harkis de la première génération.

L'accès au logement est un domaine d'autant plus prioritaire que cette génération d'anciens arrive à l'âge de la retraite. C'est pourquoi, j'ai décidé de mettre en vigueur à leur intention une mesure nouvelle concernant l'accession à la propriété.

Le Gouvernement a réalisé un effort de relance tout particulier du secteur du logement qui se poursuivra en 1994. Les mesures prises en faveur de cette communauté s'inscrivent dans cette démarche.

Des prêts aidés pour l'accession à la propriété seront mobilisés en leur faveur et ils pourront faire appel aux prêts ou fonds consentis au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

En outre, ils recevront une aide spécifique « rapatrié » de 70 000 francs au maximum par famille, pour les aider à constituer leur apport personnel.

**M. Michel Poniatowski, rapporteur spécial.** C'est une bonne nouvelle !

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Une attention toute particulière sera portée aux sites harkis, tels Jouques ou Bias, pour lesquels ces aides spécifiques seront mobilisées en priorité.

**M. Daniel Soulage.** Merci !

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Pour d'autres sites, tels que Fuveau, des plans de réhabilitation sont à l'étude. Je serai, je suis vigilant à l'égard des sociétés d'HLM ou des bailleurs sociaux en charge de ces sites.

Mesdames, messieurs les députés, il est intolérable que, dans une cité comme Fuveau, des fils de harkis aient dû, au mois de juillet dernier, édifier un barrage pour appeler l'attention des pouvoirs publics et pour qu'enfin - je veux la citer - la Société marseillaise d'HLM se décide à réaliser les travaux nécessaires dans les appartements de cette cité, qui, depuis de longues années, n'avaient fait l'objet d'aucune réparation.

Il faut que les pouvoirs publics, les collectivités locales, et les organismes sociaux sachent que, lorsqu'ils font preuve, comme c'est parfois le cas - je le dis avec un peu de honte, - d'ostracisme ou de négligence à l'égard de cette communauté, ils me trouveront toujours présent pour défendre non les intérêts mais tout simplement les droits de celle-ci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'ai souhaité également mettre l'accent sur l'emploi des jeunes.

En effet, on observe, malheureusement, chez les jeunes Français musulmans rapatriés des taux de chômage plus élevés, des durées de chômage plus longues que la moyenne, surtout chez les dix-huit - vingt-six ans, c'est-à-dire les forces vives de la communauté.

Aussi ai-je décidé de mettre en œuvre deux mesures nouvelles qui vont relayer utilement le dynamisme et le sens de l'initiative de cette communauté : l'aide à la création d'entreprise et une prime de mobilité pour l'emploi.

Les Français musulmans rapatriés qui voudront créer une entreprise pourront bénéficier, en sus des aides de droit commun, d'une prime spécifique, qui pourra varier entre 30 000 francs et 80 000 francs, dans la limite de 50 p. 100 du coût du projet, et ce en fonction, bien sûr - car nous sommes comptables des deniers publics - de la qualité de ce projet et de ses retombées attendues en matière d'emploi.

Pour éviter les échecs trop nombreux durant les premières années, nous avons engagé une négociation avec les chambres de commerce et des métiers, afin qu'elles exercent une sorte de « tutorat » sur ces entreprises nouvelles.

Il s'agit d'une mesure attendue par la communauté désireuse de montrer son savoir-faire en matière de commerce de proximité et d'artisanat.

Il sera, par ailleurs, institué une prime spécifique à la mobilité de 10 000 francs, plus 1 000 francs par enfant à charge, pour aider les Français musulmans rapatriés qui aiment à changer de lieu de résidence dans le cadre d'une nouvelle embauche.

En effet, lorsqu'il y a dans une famille deux ou trois enfants chômeurs, le père et la mère les hébergent, ce qui est tout à l'honneur de cette communauté. Mais, parfois, ce qui est naturel, ces enfants ont tendance à demeurer chez leurs parents pour bénéficier de la sécurité familiale. Il faut donc les inciter à changer de lieu de résidence s'ils trouvent un emploi loin du domicile familial.

Un autre dossier prioritaire est celui de la formation professionnelle.

L'une des causes recensées des difficultés d'insertion économique des jeunes de cette population est la scolarisation défailante et la formation professionnelle parfois quasi inexistante. Pour remédier à cette situation, j'ai choisi, là encore, de renforcer les dispositifs existants pour l'ensemble des jeunes Français.

En ce qui concerne les contrats d'apprentissage, j'ai décidé de mettre en place, en complément des mesures de droit commun, un double dispositif d'incitation pour les apprentis issus de la communauté des Français musulmans rapatriés :

Une prime de 3 000 francs pour l'entreprise qui embauche un apprenti sur un contrat supérieur à dix-huit mois - au total, avec les aides de droit commun, l'entreprise pourra donc bénéficier de 17 000 francs de subvention, non comprises les exonerations de charges ;

Une bourse de 5 000 francs pour le jeune apprenti, dont on sait à quelles difficultés matérielles il est confronté lors de son démarrage dans la vie professionnelle.

Pour les contrats de qualification, la démarche est identique. Quand il s'agira d'un apprenti français musulman rapatrié, il percevra une bourse de 5 000 francs. De son côté, l'entreprise pourra, en plus des aides de droit commun, bénéficier d'une prime de 3 000 francs pour des contrats supérieurs à dix-huit mois.

Enfin, MM. les rapporteurs et les différents orateurs ont évoqué la possibilité d'améliorer l'accueil des Français musulmans rapatriés dans les préfectures par la mise en place d'une cellule d'écoute, selon la formule employée par M. Leccia.

Je peux vous annoncer qu'il vient d'être décidé, en accord avec M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de recruter sous contrat des jeunes appartenant à cette communauté dans trente-huit départements où celle-ci est fortement implantée. Ils auront pour mission d'accueillir, d'informer et d'aider ses membres pour toutes leurs démarches administratives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous avez tous dit combien il était indispensable de revaloriser, aux yeux de l'opinion publique, l'œuvre accomplie outre-mer par des générations de Français dont les réalisations et les sacrifices sont souvent méconnus de leurs concitoyens.

Depuis 1985, l'idée d'un mémorial de l'œuvre française outre-mer a été portée par les différents gouvernements. Son lieu d'implantation sera naturellement le site historique du fort Saint-Jean, à Marseille. Il s'agit d'un projet original, à la fois musée et lieu de restitution de la mémoire, mais également, comme le souhaitent les associations, espace d'expression de la mémoire vivante et de

recherche historique. Il permettra - et la représentation nationale se doit d'y veiller - aux jeunes générations de découvrir enfin quelle fut la réalité de l'œuvre civilisatrice de la France d'ouïre-mer, œuvre dont notre pays peut, à juste titre, s'enorgueillir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il est temps de réparer avec courage toutes les erreurs ou toutes les falsifications de l'histoire qui ont fait apparaître l'action de la France comme une oppression, dictée par la recherche du profit. Il est anormal que certains aient pu ainsi condamner et vilipender l'œuvre de la France dans tous ces pays où elle a été présente. Il suffit d'aller les visiter, pour voir combien nous avons eu le souci de la santé et de l'éducation des populations, en construisant de grands équipements et en édifiant des structures essentielles à la vie. Aujourd'hui, nous devons, après avoir subi et enduré la falsification de l'histoire, propagée par le marxisme triomphant, être fiers de ce qu'a fait la France dans tous ces pays. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La réalisation de ce mémorial sera conduite en étroite concertation avec l'ensemble du monde rapatrié. Il sera construit, sous la responsabilité de l'Etat, en partenariat avec la ville de Marseille, le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le conseil général des Bouches-du-Rhône.

J'ai décidé de mettre en place, sous ma présidence, un comité de pilotage, structure restreinte et opérationnelle. Ce comité sera chargé de donner une nouvelle impulsion à la réalisation du mémorial. Et je souhaiterais que MM. les rapporteurs s'associent à ce comité.

**M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial.** Nous serons à vos côtés, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Je vous remercie infiniment.

Ce comité sera également chargé d'assurer le contrôle et le suivi de cette réalisation.

Monsieur Meylan, sachez que je suis très attentif à ce que le démarrage de la construction du mémorial intervienne dans les meilleurs délais. Les travaux devraient commencer au début de l'année 1994 et s'achever au cours de l'année 1996.

Par ailleurs - et vous l'avez également rappelé, monsieur Meylan -, le Gouvernement a été saisi d'un projet de monument dédié à toutes les victimes des événements d'Algérie. Il étudie, en coopération avec la Ville de Paris et avec les parties concernées, en particulier les associations, la réalisation d'un tel monument dans la capitale.

Mesdames, messieurs les députés, les événements survenus il y a bientôt trente ans ont souvent marqué nos concitoyens d'une manière irréparable. Trente années après, certains l'ont rappelé, le Gouvernement vous demande de tenter un ultime effort de solidarité.

Je voudrais, pour terminer, souligner que cette page de l'histoire de notre pays a conduit les rapatriés, et plus particulièrement les harkis - que l'on a eu tort d'appeler les anciens supplétifs de l'armée française, car la grande majorité d'entre eux a combattu en première ligne -, à abandonner, par fidélité à notre drapeau, une terre à laquelle ils étaient profondément attachés pour se replier dans une France qu'ils aimaient et dont leur avaient parlé leurs pères, combattants de l'armée d'Italie, ou leurs grands-pères, qui avaient participé à la libération de notre territoire avec toutes les autres troupes de l'armée d'Afrique. Malheureusement, la France ne les attendait pas et, parfois - je le dis avec humilité -, elle ne les a pas

accueillis comme elle aurait dû le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je sais, mesdames, messieurs les députés, que vous souhaitez que ce dossier des harkis, comme celui des rapatriés, soit considéré à sa juste valeur car il est lourd d'enjeux.

En effet, que pourrait-on penser de la France si, au bout de trente années, elle ne parvenait pas à intégrer ni économiquement ni socialement une population qui a tant donné pour elle ?

Pour réclamer cette reconnaissance de la nation, les fils de harkis, dont je vous disais tout à l'heure qu'ils étaient fiers du combat de leurs pères, n'utilisent qu'un simple mot : le mot « mémoire ». Pendant de longues années, ils ont parfois entendu certains critiquer, voire calomnier le combat de leurs pères. Ils vous demandent, mesdames, messieurs les députés, que le Parlement rende un hommage solennel au combat de leurs pères - un grand débat national vous offrira sans doute l'occasion de répondre à ce vœu dans quelques mois - et qu'ainsi cette dignité à laquelle ils ont légitimement droit leur soit redonnée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Relever ce défi est pour le Gouvernement - et, j'en suis persuadé, pour la représentation nationale - une affaire d'honneur. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous en arrivons aux questions. Nous commençons par le groupe du RPR.

La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

**M. Jean-Bernard Raimond.** Monsieur le ministre, Mme Roig avait l'intention de poser une question voisine de la mienne, mais elle y a très aimablement renoncé. C'est donc en son nom aussi que je m'exprimerai.

Votre intervention générale a répondu par avance aux questions que nous souhaitons vous poser. Mais le problème de la communauté française musulmane rapatriée, c'est-à-dire des harkis, est suffisamment aigu pour qu'on n'hésite pas devant la répétition.

Chaque fois que je me suis rendu à Jouques et Fuveau, que je connais bien car ces villages sont proches d'Aix-en-Provence, j'ai été frappé par le désarroi de cette communauté. Celui-ci est aggravé par la conjoncture économique actuelle mais il résulte de sentiments et de faits que vous avez remarquablement analysés. Je sais que le Gouvernement a décidé d'accentuer de manière significative l'effort en faveur des familles de harkis, et votre budget en est d'ailleurs la traduction.

Chaque fois que je me suis rendu sur ces sites, j'ai constaté que l'un des problèmes les plus aigus est celui du logement, du fait des regroupements auxquels on a procédé.

Vous avez, monsieur le ministre, inscrit dans votre budget des aides financières afin de faciliter l'accession à la propriété des familles de harkis, surtout ceux de la première génération, qui vivent dans les mêmes immeubles depuis trente ans.

Ces mesures financières seront-elles, selon vous, suffisantes, et avez-vous prévu des dispositions concrètes afin de faciliter le processus d'accession à la propriété ?

La seconde génération, c'est-à-dire les enfants des harkis, pose des problèmes différents. Quelles mesures sont envisageables pour aider ceux-ci à accéder plus facilement aux logements sociaux ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Je vous remercie, monsieur Jean-Bernard Raimond. Je sais que vous menez une action permanente et quotidienne et je connais le dévouement, avec lequel vous vous occupez des différentes communautés qui vivent dans votre département.

Si j'ai souhaité rétablir, pour 1994, l'aide à l'accession à la propriété pour les Français musulmans de la première génération, c'est parce qu'il fallait permettre à ces familles de finir leurs jours sous un toit qui leur appartienne, et je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. Les crédits consacrés à cette action en 1994 serviront en priorité à améliorer les conditions d'habitat de ceux qui vivent dans ce qu'on appelle les sites historiques : Jouques, Fuveau, Bias ou Mas-Thibert. Ils permettront également de favoriser le rachat de leur appartement par des occupants de HLM. Une étude qui n'est peut-être pas parfaite conclut qu'une population de 5 000 harkis sera intéressée par cette mesure qui sera mise en place à partir de 1994.

S'agissant des HLM, des opérations sont prêtes à démarrer dans le Var et le Vaucluse. Il appartiendra au Gouvernement et aux pouvoirs publics d'être très vigilants quant aux conditions de vente. Ces opérations devraient concerner 300 familles environ.

J'aurais souhaité, vous vous en doutez, monsieur le député, disposer d'un budget plus important et faire bénéficier des mêmes conditions les enfants de harkis. Mais je leur ai dit que, l'année prochaine, la priorité serait pour les harkis ; ils l'ont bien compris car ils sont très respectueux de leurs parents.

Pour les enfants de harkis, il existe un système spécifique pour la location : celui des conventions de réservation de logement conclues avec les bailleurs sociaux. Ce système sera poursuivi en 1994 avec une subvention pour chaque réservation de 50 000 francs. Je sensibiliserai moi-même les préfets à ce problème. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Couve.

**M. Jean-Michel Couve.** Monsieur le ministre, comme vous l'avez si bien souligné ce matin, la communauté des Français musulmans rapatriés connaît toujours d'énormes difficultés, dues en particulier à un taux de chômage très supérieur, hélas ! à la moyenne nationale. Dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, il avoisine 60 p. 100. C'est chez les jeunes, plus frappés que les autres par ce fléau national, que la situation est la plus préoccupante.

Les harkis ont encore aujourd'hui le sentiment d'être victimes de l'exclusion et de la misère. Nous avons à leur égard une dette morale que nous reconnaissons, certes, mais que nous n'avons pas réussi à honorer depuis trente ans.

Vous avez installé en juillet dernier un groupe de travail sur les Français musulmans rapatriés, au sein duquel les membres de cette communauté sont représentés. Cette initiative témoigne de votre volonté de mettre en œuvre une concertation entre toutes les parties prenantes, et je ne doute pas que les propositions de ce groupe permettront d'engager une politique concrète et juste pour les années à venir.

En matière d'emploi et de formation professionnelle, le Gouvernement a mis en place pour 1994 un dispositif qui constitue une des priorités de l'action que vous souhaitez conduire en faveur de cette communauté. A ce sujet, vous avez vous-même souhaité que la politique de l'emploi menée en faveur des harkis soit fondée sur le partenariat le plus large possible entre tous les acteurs publics et privés concernés par ce problème. Je souscris volontiers à cette proposition car je suis persuadé que c'est en conjuguant les efforts de chacun que nous réussirons à aider la communauté harkie à surmonter les difficultés qui sont les siennes aujourd'hui. Cependant, compte tenu des difficultés que connaissent les entreprises et les collectivités territoriales du fait de la récession économique, je souhaiterais savoir par quelles mesures vous pensez les inciter réellement à recruter des enfants de harkis. Viendrez-vous un jour dans le Var, monsieur le ministre, répondre à cette question ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Je répondrai d'abord à votre dernière question, monsieur le député, car c'est la plus facile. Oui, c'est avec grand plaisir que je me rendrai dans votre beau département.

J'ai observé, au cours de mes voyages en province, que chaque fois qu'une collectivité locale, qu'un maire s'attachait à résoudre les problèmes de la communauté harkie - qu'il s'agisse du département des Alpes-Maritimes ou d'un autre département - il y avait de véritables réussites, et parfois des succès exemplaires. Je profite par conséquent de l'occasion qui m'est offerte pour demander à tous les maires de France d'aider cette communauté. Je le répète, nous avons une dette à son égard et il appartient à chaque maire de participer à cet effort d'intégration.

Il faut également inviter les entreprises, et les maires le font parfois, à prendre conscience de ce que peut leur apporter cette population jeune, dynamique et disponible. Cette communauté a reçu une éducation familiale fondée sur le respect du travail, de l'autorité et de la hiérarchie. Je l'ai dit encore récemment au directeur général d'EDF et à d'autres présidents de sociétés nationales : leur intérêt est de recruter ces jeunes qui, j'en suis persuadé, feront du bon travail.

Malheureusement, nous ne pouvons apporter une aide à chaque collectivité, comme nous l'avons fait en région PACA. C'est donc à une sorte de partenariat du cœur que je vous engage, monsieur le maire, ainsi que tous les maires de France. Car on parle aujourd'hui beaucoup de charité, de solidarité dans tous les médias. Malheureusement, ceux qui en parlent et qui ont parfois acquis une grande notoriété n'ont jamais parlé de cette communauté. Je ne connais pas la raison de ce silence. Peut-être est-il dû à une sorte de sentiment de culpabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Guy Drut.

**M. Guy Drut.** Monsieur le ministre, on a beaucoup parlé ce matin, et c'est normal, des départements du Sud de la France, mais vous savez qu'il y a aussi de nombreux rapatriés dans la région Ile-de-France. Si, d'aventure, après le Var, vos pas vous conduisent vers Meaux ou Coulommiers, sachez que vous y serez toujours le bienvenu. Nous pourrions notamment évoquer les problèmes associatifs.

Le mouvement associatif est très actif au sein de la communauté des Français musulmans rapatriés puisqu'on dénombre au moins cinq cents associations. Nous sommes en droit de nous féliciter de cette richesse, de cette vitalité. L'objet de ces associations est très divers : anciens combattants, culture, défense de l'emploi, jeunes, sport. Elles constituent un rouage indispensable dans le dialogue que le Gouvernement souhaite engager ou renforcer. Elles sont aussi des acteurs essentiels dans la mise en œuvre de la politique que vous venez de décrire. Au plus près du terrain, elles peuvent aider l'administration à mieux connaître les besoins réels des populations et à engager des actions d'aide à l'insertion et à l'emploi. Ces associations méritent d'être aidées et il est bon que votre ministère leur accorde des subventions.

Mais ne serait-il pas possible d'envisager d'autres formes d'actions, plus ciblées, en leur faveur ? Je pense notamment aux besoins de formation de l'encadrement associatif. Cela permettrait au Gouvernement d'avoir en face de lui des responsables mieux préparés au partenariat qui va être instauré, mieux formés à la gestion de ces associations, et donc à la gestion des fonds publics.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Monsieur le député, vous savez que, en 1992, 3,84 millions de francs ont été consacrés aux subventions aux associations de Français musulmans rapatriés, dont 2,49 millions de francs au profit d'associations ayant un champ d'action national.

Les chiffres dont je dispose à l'heure actuelle me permettent de vous annoncer que ce montant devrait être dépassé en 1993, et je puis vous assurer que l'effort sera poursuivi en 1994. Mais je crois qu'il faut, comme vous l'avez souhaité, prolonger cette aide directe aux associations par la mise en place d'un programme de stages s'adressant à la fois aux cadres associatifs et à des jeunes soucieux d'acquérir une formation qualifiante dans ce secteur.

C'est pourquoi, en accord avec Mme Veil, nous allons, dès 1994, ouvrir une session de formation à des cadres associatifs qui souhaitent renforcer leurs compétences en matière de gestion des associations, et proposer à de jeunes Français musulmans rapatriés une quinzaine de places dans les formations au brevet d'animateur technicien de l'éducation populaire organisées par l'Agence pour le développement des relations interculturelles. Ces formations feront bien sûr l'objet d'un financement conjoint avec le Fonds d'action sociale.

Vous avez bien fait de souligner l'importance de la formation de ces cadres associatifs, car, au-delà de leur intégration civique, ils ont également recueilli notre héritage gaulois, si j'ose ainsi m'exprimer, puisque le nombre de leurs associations est de 500 environ. La vie associative fait partie de l'exercice de la démocratie.

Je suis persuadé que, grâce à cette formation, le Gouvernement et les pouvoirs publics pourront, dans l'avenir, dialoguer avec des cadres associatifs mieux formés et capables de gérer plus efficacement les subventions publiques qui leur sont allouées.

Pour ce qui concerne les villes que vous avez citées, elles font partie de notre patrimoine culturel et historique, et c'est avec plaisir que je m'y rendrai pour rencontrer la communauté des rapatriés et la communauté des harkis.

**M. Guy Druet.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Christian Kert.

**M. Christian Kert.** Monsieur le ministre, sachez d'abord que, sur ces bancs, nous avons été sensibles à l'émotion et à la sincérité avec lesquelles vous avez bien voulu aborder ce débat.

Je traiterai successivement du droit à une réparation matérielle et du droit à une réparation morale.

Nous savons bien que les trois lois d'indemnisation sont parvenues à régler un certain nombre de problèmes, mais imparfaitement. Malgré le fait que le délai vient d'être raccourci pour le paiement des certificats émis en 1987, et que les crédits sont en augmentation dans ce budget, nous avons le sentiment qu'une quatrième loi d'indemnisation serait nécessaire. Pensez-vous que nous pourrions tendre vers cette solution ?

Surtout, nous sommes attentifs au fait qu'il faut effacer les séquelles financières dont souffrent encore ceux qui n'ont pu se réinsérer normalement dans la vie professionnelle. Plus de 800 dossiers restent en attente de règlement. Si des solutions individuelles doivent être envisagées, étant donné la grande diversité des cas, il faut probablement prolonger au-delà du 31 décembre 1993 les mesures de suspension des poursuites. Pensez-vous que cela soit possible ?

J'en viens à la réparation morale. Je vous remercie des propos que vous avez tenus sur le mémorial de la France outre-mer au fort Saint-Jean à Marseille, projet auquel tous les élus du département des Bouches-du-Rhône s'associent très volontiers. Mais il faut également parler de l'entretien des sépultures en Algérie. Celles-ci peuvent-elles être entretenues et pouvez-vous nous éclairer sur le degré d'avancement du projet de regroupement des sépultures dans une dizaine de cimetières ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Monsieur le député, comme vous l'avez souligné, trois lois ont été nécessaires pour régler le problème de l'indemnisation des rapatriés. Leur exécution dans le temps a représenté pour le budget de l'Etat une dépense d'environ 55 milliards de francs ; je précise que 322 300 personnes ont été concernées par ces mesures.

Les Français musulmans rapatriés ont également bénéficié de ces lois d'indemnisation : 7 000 d'entre eux ont bénéficié de l'indemnisation des biens perdus et 14 000 autres ont perçu l'allocation forfaitaire de 60 000 francs prévue par la loi de 1987. Le groupe de travail qui a été constitué étudie toutes les mesures possibles et les Français musulmans rapatriés qui le composent feront certainement des propositions.

La question des cimetières civils d'Afrique du Nord, et plus particulièrement d'Algérie, fait l'objet d'une concertation permanente entre le ministère des affaires étrangères, les associations et le ministère chargé des rapatriés.

Le principe du regroupement des sépultures abandonnées dans des cimetières ayant été adopté, douze sites prioritaires ont pu être définis, dont dix en Algérie et deux en Tunisie.

Je veux rendre hommage à une association, l'ASCA, qui, en ce domaine, se dévoue en permanence et dont les dirigeants se rendent souvent en Algérie et en Tunisie pour permettre le regroupement des sépultures.

Ces projets sont en bonne voie. Il nous a d'ailleurs été demandé de donner des instructions à l'ambassade et au consulat encore samedi dernier. L'ASCA trouve auprès des autorités consulaires françaises une coopération efficace.

Je viens de vous dire que ces projets étaient en bonne voie. J'ajouterai : malgré les difficultés actuelles, sans insister davantage.

Vous avez évoqué le fort Saint-Jean. Il faut profiter de l'année 1994 pour se souvenir de tous les sacrifices de l'armée d'Afrique et rappeler à nos compatriotes que c'est aussi l'engagement dans les combats pour la libération de notre territoire, de l'Italie jusqu'en Allemagne, de 340 000 soldats originaires d'Afrique, notamment d'Afrique du Nord, qui a permis à notre pays d'être présent à la table des vainqueurs. C'est grâce à ces soldats de diverses origines, parmi lesquels il y avait des Pieds-Noirs et des musulmans, que nous avons pu demeurer une grande nation.

Vous avez également évoqué le difficile problème de l'endettement des rapatriés réinstallés. Je vous réaffirme que cet endettement est une priorité, qui fera l'objet de mesures qui seront portées à votre connaissance dans les prochaines semaines.

**M. le président.** La parole est à M. Eric Duboc.

**M. Eric Duboc.** Monsieur le ministre, en passant de la très belle région Ile-de-France au très beau département du Var, je vous propose de faire une halte dans la très belle ville de Poitiers où la communauté harkie saura vous accueillir chaleureusement.

Ainsi que vous l'avez dit, une nation s'honore lorsqu'elle sait reconnaître le sacrifice de ceux qui ont combattu pour elle. En ce qui me concerne, j'évoquerai plus particulièrement le problème douloureux des veuves de harkis.

Nombre de veuves de harkis sont en effet victimes d'un vide juridique : elles pensaient avoir automatiquement la nationalité française mais elles se rendent compte que ce n'est pas le cas au décès de leur mari. Des facilités sont attendues pour que ces veuves de combattants français puissent acquérir notre nationalité.

Sur le plan matériel, la détresse est également criante. Sans travail, la majorité d'entre elles, avec des pensions de réversion très faibles, sont confrontées à d'immenses problèmes financiers et elles attendent que soit porté à leur connaissance le calendrier du Gouvernement qui alignerait au moins sur le SMIC le niveau de leurs ressources, ainsi que l'a proposé l'un des groupes de travail que vous avez mis en place.

Alors que rôde l'intégrisme dans nos banlieues, qui tente de séduire la deuxième génération de harkis en lui apportant parfois des aides financières, les mesures courageuses que vous nous avez annoncées et qui sont prévues dans le budget de 1994 vont dans le bon sens, et nous nous en félicitons.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Monsieur le député, vous avez évoqué avec beaucoup d'émotion la situation très difficile des veuves de harkis, qui pose un double problème.

D'abord, lorsque ces veuves n'ont pas souscrit de déclaration récongnitive de nationalité, en application de l'article 2 de l'ordonnance de juillet 1962, elles ont, malheureusement, perdu automatiquement la nationalité française au 1<sup>er</sup> janvier 1963. Elles ne peuvent donc l'ob-

tenir de nouveau, ce qui paraît, à vous comme à moi, aberrant sur les plans humain et moral, qu'en souscrivant une demande de réintégration dans la nationalité française.

En application de la circulaire 12-77 du 4 octobre 1977, les demandes de nationalité française émanant de ces veuves doivent être instruites aussi rapidement que possible par les préfetures avec le souci de prévenir les difficultés auxquelles elles peuvent se heurter pour constituer leur dossier. Je demanderai moi-même aux préfets, par une nouvelle circulaire, de veiller à ce que, là aussi, notre pays fasse son devoir.

Quant aux ressources, la législation actuelle en matière de pensions de réversion ne s'applique qu'aux veuves âgées de plus de cinquante ans. J'ai saisi Mme Veil de ce problème qui est également celui de nombreuses veuves civiles. Nous étudions ensemble les moyens d'apporter une solution aux situations parfois dramatiques que connaissent les veuves de harkis.

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Robert Huguenard.

**M. Robert Huguenard.** Monsieur le ministre, je n'ose quant à moi vous inviter en Haute-Garonne. Mais sachez que vous y serez toujours le bienvenu !

S'il est en France une communauté sinon ignorée, du moins mal connue, c'est bien celle des musulmans rapatriés, française depuis cent cinquante ans et liée à la métropole par le « sang versé » dans tous les combats où fut engagée l'armée française, notamment pendant les deux guerres mondiales.

D'ailleurs, notre mémoire collective se souvient-elle que, si la France fut présente à la table des vainqueurs en 1945, c'est aussi grâce aux combats menés par la 1<sup>re</sup> armée - la fameuse armée d'Afrique - composée à 90 p. 100 de Français d'outre-mer, qui débarqua en août 1944 sur les côtes de Provence ?

Au sein de cette communauté, forte actuellement de 400 000 personnes, il existe un groupe important : les harkis.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1954, les éléments armés de ce que devait devenir le FLN se livraient en Algérie à des attentats qui allaient déboucher sur des affrontements qui prirent très vite le caractère d'une véritable guerre civile.

Très tôt, des hommes, et parfois même des femmes, prirent les armes aux côtés des forces régulières du maintien de l'ordre et participèrent aux actions de toute nature visant à combattre la volonté du FLN d'assurer son hégémonie sur la population de souche algérienne.

Entre le 1<sup>er</sup> novembre 1954 et le 15 mars 1962, ces unités, dans leur ensemble, furent de tous les combats et payèrent un lourd tribut à leur fidélité à notre drapeau : elles déplorèrent environ 25 000 morts, dont 15 000 tués au combat, et près de 65 000 blessés.

Après les accords d'Evian, désarmés et rendus à la vie civile, ceux d'entre eux qui avaient pu échapper aux massacres qui marquèrent les premiers mois de l'indépendance algérienne furent accueillis en France dans des conditions extrêmement difficiles, sinon indignes au regard des sacrifices que ces Français de toujours avaient consenti envers la patrie.

Héritiers de leurs glorieux ancêtres de 1914-1918 et de 1939-1945, ignorés des pouvoirs publics et de la population française de métropole, longtemps parqués dans les camps, ils attendent depuis bientôt trente ans que la

nation les reconnaisse comme soldats et fils d'une France pour laquelle ils ont abandonné une terre à laquelle ils étaient profondément attachés.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué le mémorial du Fort Saint-Jean à Marseille, qui retracera l'œuvre de la France d'outre-mer, ce qui est une excellente chose. Mais de quelle manière comptez-vous rendre un hommage spécifique aux Français musulmans rapatriés en cette année 1994, année de la célébration du cinquantième anniversaire de la libération de notre sol national ?

**M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial.** Très bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Monsieur le député, comme vous l'avez souligné, l'année 1994 sera celle de la célébration du cinquantième anniversaire du débarquement et de la Libération.

Vous avez à juste titre insisté sur l'hommage que la nation doit rendre à ses combattants de l'armée d'Afrique. Je puis vous assurer que cet hommage a déjà commencé, puisque, lors de la célébration du cinquantième anniversaire de la libération de la Corse intervenue le 9 septembre 1943, le Gouvernement a déjà rendu hommage à ces combattants. Le 11 novembre, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre et le ministre de la coopération ont veillé à la présence, durant la cérémonie nationale qui s'est déroulée à l'Arc de Triomphe, d'un représentant de chaque pays d'Afrique dont les nationaux avaient combattu au sein de l'armée d'Afrique, c'est-à-dire de l'armée française.

Je puis donc vous assurer qu'un hommage tout particulier sera rendu aux combattants de l'armée d'Afrique et parmi eux, bien sûr, aux Français musulmans qui ont combattu si vaillamment à nos côtés.

Permettez-moi d'évoquer un souvenir personnel.

Ma famille résidant à Ajaccio, le premier soldat français que j'ai aperçu le 9 septembre 1943 était un glorieux gommier. Lui et ses compagnons débarquaient de deux bateaux, *Le Fantastique* et *Le Terrible*. Il s'est agi des premières troupes françaises qui ont foulé le sol de la Corse et permis ainsi la libération de ce département d'alors.

Le ministère des rapatriés s'associera au ministère des anciens combattants et de la défense pour perpétuer la mémoire de ces soldats, en particulier à l'occasion de l'évocation de la bataille de Monte Cassino, au mois de mai prochain.

D'autre part, une journée sera particulièrement consacrée à l'armée d'Afrique. Elle prendra place au sein des manifestations prévues pour commémorer le débarquement de Provence. Elle se déroulera au mois d'août à Marseille.

J'ai comme vous, monsieur le député, ressenti combien était forte la demande de reconnaissance du courage et des souffrances des anciens harkis de l'armée française en Algérie. Mais qui mieux que les représentants de la communauté elle-même pourrait nous indiquer la meilleure façon de réhabiliter la mémoire de ces combattants ? C'est pourquoi, dans le cadre du groupe de travail dont j'ai évoqué tout à l'heure les travaux, une commission est plus spécialement chargée de faire des propositions à cet égard. J'ai en outre décidé d'encourager la recherche universitaire sur ce chapitre de notre histoire en désignant, dès l'année prochaine, un prix au meilleur mémoire de maîtrise ou de DEA. Je serai de plus attentif à tous les projets, qu'il s'agisse de la réalisation d'ouvrages ou

d'œuvres audiovisuelles, qui concerneraient le sujet, afin de pouvoir, dans la mesure de mes possibilités, y apporter une contribution.

Je puis également vous annoncer que la fondation Maréchal-Leclerc qui, tous les ans, attribue un prix de l'audace, de l'innovation et du courage à de jeunes Français, a décidé cette année de l'attribuer à deux jeunes fils de harkis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le ministre, la précarité de la situation des anciens harkis a été souvent aggravée par celle des dispositifs qui se sont succédé pour essayer d'apporter une solution à leurs problèmes. Aussi nous félicitons-nous de l'effort que vous avez engagé pour définir un ensemble de mesures volontaires et cohérentes et pour donner à cet ensemble un caractère durable. Néanmoins, ainsi que plusieurs de mes collègues dont Paul Chollet et Daniel Soulage, élu du Lot-et-Garonne, je souhaiterais obtenir sur certains points des précisions.

S'agissant, d'abord, du logement, nous avons été très sensibles au fait que vous ayez mis l'accent sur l'accession à la propriété. Malheureusement, celle-ci concerne souvent les plus âgés et l'octroi de prêts d'accession à la propriété se heurte précisément à l'obstacle de l'âge.

Comment prévoyez-vous de surmonter cette difficulté ?

S'agissant, ensuite, de la formation, vous avez évoqué des mesures – contrats d'apprentissage, contrats de qualification, aide à la création d'entreprise – qui seront certainement efficaces. D'ailleurs, le Bergeracois et l'Agenais offrent des exemples d'insertion parfaitement réussie d'enfants d'anciens harkis. Notre inquiétude porte plutôt sur les lieux de regroupement, comme le camp de Bias. Là, le problème est plus difficile.

Que souhaitez-vous faire pour renforcer ces mesures dans ces lieux de regroupement ? Envisagez-vous de les accompagner d'un effort en faveur du soutien scolaire par le biais de bourses d'étude, par exemple ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Monsieur le député, ainsi que je l'ai déjà précisé, le logement des Français musulmans rapatriés de la première génération fait l'objet de mesures particulières car j'estime qu'il convient de donner un toit à ceux qui ont déjà tant donné à notre nation.

Je veillerai d'ailleurs à ce que tous les parlementaires intéressés, notamment ceux dont le département abrite des communautés de rapatriés et de harkis, reçoivent une lettre reprenant en détail toutes les mesures prises en faveur des rapatriés comme de la communauté des harkis.

En ce qui concerne la formation et l'emploi des jeunes, il me paraît indispensable de s'appuyer sur les dispositions du droit commun auxquelles ces jeunes sont éligibles au même titre que leurs concitoyens d'origine métropolitaine. J'ai de plus précisé qu'il convenait de les renforcer pour tenir compte des multiples handicaps dont ces jeunes ont, hélas ! souffert depuis leur arrivée sur le sol métropolitain. Tel est d'ailleurs l'objet des mesures que je vous ai décrites dans mon exposé initial. Je suis persuadé qu'avec votre concours nous pourrions améliorer le dispositif, et je sais que je puis compter sur vous.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Estrosi.

**M. Christian Estrosi.** Monsieur le ministre, vous avez déjà abordé le sujet à la tribune. Mais je souhaiterais avoir plus de précisions.

La loi de finances pour 1986, complétée par la loi du 16 juillet 1987, avait instauré des mesures pour la réinstallation professionnelle des rapatriés, lesquelles avaient alors pour objectif de pallier le retard pris dans les indemnisations.

Ces mesures de remise et de consolidation des dettes constituaient par là même une forme d'indemnisation des rapatriés, répondant à un véritable devoir de solidarité de la nation à leur égard d'un point de vue tant fiscal que moral. Il était en effet juste et légitime de permettre aux rapatriés de reconstituer sur notre sol leur outil de travail.

Or ces mesures législatives ont fait l'objet de multiples textes d'application, si bien que les instructions administratives de la direction de la comptabilité publique adressées aux TPG se trouvent aujourd'hui en contradiction avec le principe qu'elles posaient et, partant, avec l'esprit du législateur de l'époque.

En particulier, trois instructions de 1988 et 1989 ont considérablement restreint le champ d'application de la loi en ce qui concerne les personnes éligibles et la nature de l'endettement susceptible de bénéficier d'une remise ou d'une consolidation.

Ainsi, sur un budget prévisionnel de 1 755 millions de francs, seuls 950 millions ont été consommés à cette fin. Dans le département des Alpes-Maritimes, que vous connaissez bien, ma ville compte près de 20 p. 100 de populations rapatriées. Sur huit demandes présentées, sept ont été rejetées. Une seule a été retenue par la CODEPRA, mais n'a jamais été suivie d'effet par les banques chargées d'accorder les consolidations.

Etes-vous disposé, monsieur le ministre, à faire appliquer la loi par les administrations qui en sont chargées, c'est-à-dire à revenir sur des instructions qui l'ont manifestement violée ?

Tout à l'heure, j'ai entendu, pour la première fois depuis bien longtemps, le discours d'un ministre qui abordait le problème des rapatriés musulmans avec un profond sens de l'humain, de la générosité et du devoir moral.

Au-delà, j'ai senti un homme qui considérait la famille des rapatriés comme notre propre famille, respectueuse d'une certaine idée de la France, et je ne doute pas un seul instant que vous m'apporterez des réponses claires et précises.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

**M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Monsieur le député, les instructions administratives auxquelles vous faites référence sont des textes internes à l'administration qui ont pour objet de préciser aux services extérieurs l'application des dispositions législatives et réglementaires en matière de remise et de consolidation des dettes. Ces textes n'étant pas publiés au *Journal officiel*, ils ne sont donc pas opposables aux tiers.

Je rappelle que les mesures adoptées en 1986 et en 1987 ont permis la remise des prêts de réinstallation de 10 000 exploitations ou entreprises pour un montant de 1,086 milliard de francs. Le dispositif de consolidation des dettes mis en place parallèlement n'a pas, c'est vrai, donné sa pleine mesure. Vous l'avez dit fort justement, 46 p. 100 des dossiers présentés au CODEPRA ont fait l'objet d'une proposition de consolidation, mais certains organismes bancaires n'ont pas accepté de mettre en place les prêts de consolidation, malgré, parfois, la garantie de

l'Etat. C'est pourquoi j'ai été conduit à recenser la population des rapatriés en difficulté et à proposer un traitement au fond.

Dans ma réponse générale, j'ai mentionné le dispositif qui sera mis en œuvre en accord avec mes collègues de l'économie et du budget, dans le but de parvenir à des solutions individualisées - chaque dossier est un cas particulier, monsieur le député - et à des solutions humaines et équitables pour les quelque 800 dossiers dénombrés.

Bien entendu, ce dispositif prendra en compte les problèmes posés par la réglementation existante et les mesures qui seront retenues tendront naturellement, chaque fois que la situation le permettra, à un règlement au cas par cas.

**M. Christian Estrosi.** Merci !

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue, pour poser une seconde question.

**M. Daniel Garrigue.** La planification à la française a été longtemps considérée comme l'un des outils essentiels de notre redressement et de l'essor économique que nous avons connu jusqu'à il y a une quinzaine d'années. Elle s'appuyait sur trois éléments : une étude de marché à l'échelle nationale, une concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et un ensemble d'engagements de la part de l'Etat concernant des équipements qui répondaient aux grands besoins de la nation.

Cette planification est aujourd'hui, il faut le dire, un peu en demi-teinte parce que, dans une économie très ouverte, les notions d'étude de marché à l'échelle nationale et de pilotage dans un cadre purement national ont perdu beaucoup de leur vigueur, et, d'après ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, les directives qui ont été données au commissariat général au Plan ont tendance à en faire un organisme privilégié, bien sûr, extrêmement sérieux, extrêmement fiable, mais qui se limite à faire des études.

En conséquence, ne vous serait-il pas possible de rénover notre planification en changeant sa perspective pour la tourner, à l'instar de ce qui se pratique chez certains de nos grands concurrents, aux Etats-Unis et peut-être plus encore au Japon, vers les marchés extérieurs ?

Dans cet ordre d'idées, le commissariat général au Plan ne pourrait-il jouer un rôle renoué en organisant des études de prospective sur les marchés extérieurs, donc, sur les grands courants, sur les lignes de produits susceptibles de se développer dans les cinq, dix ou quinze années à venir ? Ne pourrait-il être le lieu d'une concertation entre les administrations et les acteurs de la vie économique, les entreprises, les syndicats, le lieu où seraient définies un certain nombre d'orientations pour des programmes de recherche-développement ? Notre industrie serait ainsi mieux en phase pour répondre à ces évolutions des marchés et nous pourrions mieux organiser notre politique commerciale, et mieux la défendre face à certaines instances. Quant à la définition d'une action concertée sur les marchés internationaux entre les services des grandes entreprises françaises et les services de l'expansion économique, elle en serait sans doute également améliorée.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait possible ainsi de redonner une nouvelle vie à la planification à la française ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Monsieur Garrigue, M. le Premier ministre partage tout à fait votre souci. Comme je l'ai rappelé à la

tribune, il a confié au commissaire au Plan six missions dont les conclusions permettront de réactualiser les directives du Gouvernement en partant de l'observation que nous avons affaire aujourd'hui à des cycles économiques tout à fait différents. Indépendamment de ces six missions, dont le Premier ministre attend les résultats dans les mois qui viennent, il y a la réflexion confiée à deux personnalités reconnues, qui seront nommées par le Premier ministre et qui vont tenter - et elles s'inspireront sans doute de vos propos - de réimaginer la planification dans une conjoncture économique mondiale totalement différente de celle que nous avons connue jusqu'à présent.

En tout état de cause, le Parlement sera appelé à participer à cette réflexion.

Le problème que vous venez d'évoquer concerne tous les pays développés, par conséquent la France, et que le Gouvernement et le Premier ministre le prennent en compte prouve leur attachement à une planification.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

##### I. - Services généraux

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre : I. - Services généraux »

##### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

Titre III : moins 70 172 016 francs ;

Titre IV : 960 320 542 francs.

##### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

#### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 152 400 000 francs ;

Crédits de paiement : 41 600 000 francs.

#### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme :

Crédits de paiement :

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.

*(Le titre IV est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix le titre VI.

*(Le titre VI est adopté.)*

##### II. - Secrétariat général de la défense nationale

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre » : « II. - Secrétariat général de la défense nationale ».

##### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

Titre III : moins 646 873 francs.

##### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

#### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 55 000 000 francs ;

Crédits de paiement : 22 360 000 francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

##### III. - Conseil économique et social

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre. - III. - Conseil économique et social ».

##### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

Titre III : 4 231 679 francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

*(Le titre III est adopté.)*

##### IV. - Plan

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre. - IV. - Plan ».

##### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

Titre III : moins 3 734 611 francs ;

Titre IV : moins 1 395 909 francs.

##### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

#### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 3 500 000 francs ;

Crédits de paiement : 1 400 000 francs.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)*

#### Budget annexe des Journaux officiels

**M. le président.** J'appelle les crédits du budget annexe des Journaux officiels.

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 32 au titre des services votés, au chiffre de 708 745 124 francs.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 11 500 000 francs.

*(Ces autorisations de programmes sont adoptées.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 80 891 460 francs.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits inscrits aux lignes I à IV des services du Premier ministre, ainsi que des crédits du budget annexe des Journaux officiels.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

#### NOMINATION D'UN DÉPUTÉ EN MISSION TEMPORAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant de sa décision de charger M. Richard Cazenave, député de l'Isère, d'une mission temporaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.0 144 du code électoral, auprès de M. le ministre de la coopération.

Cette décision a fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 16 novembre 1993.

3

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** A seize heures, deuxième séance publique :

Communication du Gouvernement sur l'achèvement des travaux du Grand Louvre ;

Suite de la discussion sur la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536) ;

Explications de vote et vote par scrutin public sur les crédits inscrits au titre III de la ligne : « Enseignement supérieur et recherche : I. - Enseignement supérieur ».

Economie et budget : charges communes et articles 55 et 56, services financiers ; budget annexe de l'Imprimerie nationale ; budget annexe des monnaies et médailles ; comptes spéciaux du Trésor (articles 34 à 39) et taxes parafiscales (lignes 1 à 45 et 48 à 50 de l'état E et article 40) ;

M. Yves Fréville, charges communes (annexe n° 15) ;

M. Jean Royer, services financiers, Imprimerie nationale, monnaies et médailles (annexe n° 16) ;

M. Patrick Devedjian, comptes spéciaux du Trésor, entreprises publiques et privatisations (annexe n° 43) ;

M. Jean Tardito, taxes parafiscales (annexe n° 44) :

Rapporteurs spéciaux au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexes n° 15, 16, 43 et 44 au rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à treize heures.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

